

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-quatrième Session
Cairns, Australie**

27 novembre – 2 décembre 2000

Rapport synthétique de la réunion sur « l'Authenticité et l'Intégrité dans un Contexte Africain », au monument national du Grand Zimbabwe, Zimbabwe, du 26 au 29 Mai 2000.

RÉSUMÉ

Organisée dans le cadre du plan d'action régional de la Stratégie Globale pour l'Afrique, la réunion a rassemblé 17 experts venus de 10 pays d'Afrique, des représentants des trois organes consultatifs, des membres du Comité scientifique établi pour cette réunion, des membres du personnel du Centre du patrimoine mondial et de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO. Cette réunion a été organisée par le Centre en coopération avec les Musées et Monuments Nationaux du Zimbabwe et le Bureau de l'UNESCO à Harare. Elle a été financée par le Fonds du patrimoine mondial et le Bureau Nordique du patrimoine mondial.

Cette réunion a fait suite à celle des Experts sur les Paysages Culturels en Afrique (Kenya 1999). Les discussions ont souligné l'importance des langues et d'autres formes de patrimoine intangible. Des propositions ont été formulées afin d'inclure dans les *Orientations* certains paragraphes pertinents de le *Document de Nara*, afin de fusionner les critères naturels et culturels, d'élargir la définition de l'intégrité, et de clarifier le rôle des communautés locales à tous les stades de la préparation du dossier d'inscription et du processus de gestion.

Trois recommandations ont été adoptées par acclamation et transmises et au Comité scientifique, qui avait été créé pour la réunion du Grand Zimbabwe :

- Recommandation sur l'authenticité, l'intégrité et les concepts connexes ;
- Recommandation sur l'importance des communautés locales dans le processus de soutien à la gestion du patrimoine ;
- Recommandation sur les cultures vivantes du monde entier.

Une réunion du Comité scientifique a eu lieu le 29 septembre 2000, afin de rédiger le texte qui sera inclus dans le document de travail sur les *Orientations* et qui sera examiné par le Comité en décembre 2000.

Action par le Comité : Le Comité souhaitera prendre note du rapport et des recommandations de la réunion d'Experts et du Comité Scientifique présentées en Annexe II et III.

TABLE DES MATIERES

▪	Rapport synthétique de la réunion sur «l'Authenticité et l'Intégrité dans un contexte africain», Monument National du Grand Zimbabwe, Zimbabwe, 26-29 mai 2000.	
I.	Introduction.....	1
II.	Session d'ouverture	2
III.	Approches conceptuelles.....	3
IV.	Discussion sur les approches conceptuelles	14
V.	Présentation des Etudes de cas.....	15
VI.	Discussion des Etudes de cas	22
VII.	Table Ronde et groupes de travail.....	23
VIII.	Session de clôture.....	24
▪	Annexe I	
	Liste des participants.....	26
▪	Annexe II	
	Recommandations de la Réunion d'experts sur l'authenticité.....	30
	et l'intégrité dans un contexte africain	
▪	Annexe III	
	Rapport de la deuxième réunion du Comité scientifique.....	36
	y compris les modifications proposées aux "Orientations".	

I. Introduction

A l'invitation du Centre du patrimoine mondial, la réunion d'experts sur «Les Notions d'authenticité et d'intégrité dans un contexte Africain» s'est tenue du 26 au 29 mai 2000 au Monument National du Grand Zimbabwe, site du patrimoine mondial. Cette réunion fait suite à la décision prise lors de la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial (décembre 1999), qui a avalisé une recommandation de la Réunion d'Experts sur les «Paysages Culturels Africains» (Kenya, mars 1999) qui «demandait au Centre du patrimoine mondial en coopération avec les Organes consultatifs d'organiser une réunion d'experts africains en l'an 2000, afin de donner suite aux Recommandations de Nara et idéalement de formuler, à partir d'exemples, une Charte Africaine». Cette réunion a été financée par le Fonds du patrimoine mondial et le Bureau Nordique du patrimoine mondial. Elle a été organisée par le Centre en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Harare et les Musées et Monuments Nationaux du Zimbabwe (NMMZ).

Grâce à la contribution financière du Bureau Nordique du patrimoine mondial, un Comité scientifique a été établi afin de définir l'objet de la réunion du Grand Zimbabwe, et par la suite, à partir de ses recommandations, de rédiger un texte qui sera inclus au document de travail des *Orientations* et qui sera examiné par Comité du patrimoine mondial en décembre 2000. Lors de sa première réunion en janvier 2000, le Comité scientifique, qui comprend des représentants des trois Organes consultatifs et du Bureau Nordique du patrimoine mondial, a défini l'objet, les objectifs et les résultats escomptés suivants:

- **Objet :** assurer un forum de discussions entre les experts européens et africains sur les notions d'authenticité et d'intégrité des biens susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et portant sur les sociétés 'traditionnelles', (i.e. 'non-industrielles' et 'non-urbaines).

- **Objectifs :**

i) mettre en lumière l'universalité de plusieurs aspects du patrimoine africain, tels que l'importance des liens entre nature et culture et entre le patrimoine matériel et immatériel, les interactions entre les populations et la terre (peuplements, mode de subsistance, évolution technologique), l'homme en société (spiritualité et expressions créatrices), exprimant la diversité et la richesse de cultures vivantes ou passées ; ii) définir les implications de l'applicabilité des notions d'intégrité et d'authenticité pour ce type de sociétés ; iii) proposer des paramètres opérationnels appropriés.

- **Résultats escomptés :** i) présenter des propositions à intégrer dans les *Orientations* ; ii) préparer et diffuser une publication des Actes de la réunion.

Dix-sept experts de dix pays d'Afrique, les trois Organes consultatifs, et les membres du Comité scientifique ont participé à cette réunion. (Liste des participants en **annexe I**).

La réunion a été divisée en six périodes:

- Session d'Ouverture par le Ministre de l'Intérieur du Zimbabwe, le Président du Conseil de NMMZ, le représentant de l'UNESCO au Zimbabwe et le Directeur Executif de NMMZ.
- Les approches conceptuelles présentées par le Comité scientifique. Les deux sessions et le débat général ont été présidés par M. Edroma, représentant de l'IUCN;
- Etudes de cas: sept études de cas ont été présentées. Les deux sessions et le débat général ont été présidés par M. Jokilehto, membre du Comité scientifique;

- Une table ronde présidée par M. Luxen, secrétaire général de l'ICOMOS, où il a été décidé de mettre en place deux groupes de travail afin d'aborder : **i)** les problématiques des notions d'authenticité et d'intégrité, et **ii)** le rôle des communautés locales point qui avait été souligné dans toutes les contributions des participants à la réunion;
- Une visite de terrain du Monument National du Grand Zimbabwe, site du patrimoine mondial;
- Les résultats des groupes de travail ont été examinés à deux reprises par tous les participants avant leur adoption en présence du Secrétaire Permanent du Ministère de l'Education Supérieure et de la Technologie et aussi Vice-Président de la Commission Nationale auprès de l'UNESCO.

Il convient de rappeler que:

- la deuxième réunion du Comité scientifique pour examiner les recommandations est prévue au plus tard le 15 octobre; et que
- afin de faciliter la diffusion de l'information avant la réunion au Grand Zimbabwe, le Programme Africa 2009 avait convenu de mettre en place un site Internet sur la réunion qui incluait les objectifs de cette réunion, un agenda provisoire, une liste des participants et les résumés des contributions qui y seraient présentées. Il était prévu une rédaction quotidienne des résumés des discussions. Bien que la connexion à Internet au Grand Zimbabwe n'ait pu être établie, les résumés de ces quatre journées de délibérations ont néanmoins été diffusés sur le site Internet dès le 1^{er} juin 2000.

II. Session d'ouverture

M. Munjeri, Directeur Exécutif du NMMZ, a exprimé l'honneur qu'il avait de voir son pays accueillir cet événement. Il a précisé que malgré le désir de nombreuses personnes d'assister à cette réunion, la nécessité d'avoir des sessions de travail très interactives a contraint à limiter le nombre de participants. Les participants ont été choisis par le Comité scientifique lors de sa réunion en janvier 2000. Il a ensuite souhaité la bienvenue au Directeur et Représentant Régional de l'UNESCO à Harare, à l'équipe du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, aux membres des Organismes consultatifs du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS, ICCROM et IUCN), aux membres du Comité scientifique de cette réunion, ainsi qu'aux experts africains.

M. Makonese, Président du Conseil de NMMZ, a indiqué que le choix de l'UNESCO du Grand Zimbabwe pour cette réunion attirait l'attention sur l'importance de ce site du patrimoine mondial. Il a fait remarquer que le Zimbabwe était le seul pays au monde à être nommé d'après un site archéologique, et que son peuple, fortement attaché à ce patrimoine, en assurait sa pérennité physique et spirituelle. C'est pourquoi les délibérations de cette réunion seraient importantes non seulement pour le Zimbabwe mais également pour l'Afrique dans son ensemble.

M. Mbamba, Directeur du Bureau de l'UNESCO à Harare, a transmis les salutations du Directeur Général de l'UNESCO. Il a chaleureusement remercié le Gouvernement du Zimbabwe d'accueillir cette réunion. Depuis son indépendance, le Zimbabwe a participé aux activités de l'UNESCO, notamment en qualité de membre du Conseil Exécutif de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial (depuis 1997). M. Mbamba a rappelé que le Zimbabwe avait accueilli la première Réunion de Stratégie Globale en 1995, et qu'il avait envoyé des experts dans la région afin d'aider à la protection du patrimoine culturel.

Ensuite, *M. Dabengwa*, membre du Parlement et Ministre de l'Intérieur du Zimbabwe, a officiellement ouvert la réunion. Il a évoqué les troubles actuels qui secouent le pays, mais a assuré au groupe d'experts qu'ils n'avaient rien à craindre. Il a remercié *M. Mbamba* pour ses aimables paroles au sujet de l'engagement du Zimbabwe aux côtés l'UNESCO, mais a noté que le Zimbabwe avait également bénéficié de cette coopération, notamment en tant qu'Etat Partie à la *Convention du patrimoine mondial*. Il a rappelé qu'en 1980, lors de l'accession du Zimbabwe à l'indépendance, son patrimoine était mal entretenu. Le pays a cependant été à même d'accroître ses capacités, particulièrement en ce qui concerne les ressources humaines. *M Dabengwa* a également noté les efforts considérables du Gouvernement du Zimbabwe pour organiser l'infrastructure nécessaire, et son soutien au NMMZ afin de mettre en œuvre d'importants travaux de conservation. Il a évoqué le travail effectué dans le passé au Grand Zimbabwe, ainsi que la mise en œuvre du plan de gestion *Khami* qui a été financé par le Fonds du patrimoine mondial.

M. Dabengwa a indiqué que si le mot authenticité a un sens, celui-ci réside dans les valeurs originelles du patrimoine. Il faudrait être plus attentif au patrimoine autochtone qu'au patrimoine colonial. Il a enfin invité tout le monde à grimper sur les hauteurs du Grand Zimbabwe afin de ressentir l'inspiration des esprits ancestraux du Zimbabwe.

III. Approches Conceptuelles

Mme. Saouma-Forero du Centre du patrimoine mondial, n'a pas jugé utile de se référer à sa contribution écrite qui avait été distribuée, et qui faisait état des spécificités du patrimoine africain. Lors de ses **Remarques Introductives**, elle a attiré l'attention sur les résultats positifs de la Stratégie Globale en Afrique depuis 1995. Elle a précisé que 34 Etats africains avaient ratifiés la *Convention du patrimoine mondial*, soit 5 de plus qu'en 1995. Alors qu'à cette date aucun Etat Partie n'avait préparé de liste indicative, en mai 2000 on compte 22 listes indicatives en Afrique au sud du Sahara. Trois sites ont été inscrits en 1999, et 4 sites seront examinés par le Comité du patrimoine mondial en 2000. Un certain nombre de propositions d'inscription sont attendues avant le 1^{er} juillet 2000. De plus, cinq publications ont été préparées depuis 1995, et les Actes de la réunion d'Experts sur les Paysages Culturels Africains qui s'est tenue au Kenya en 1999 ont été distribués au Grand Zimbabwe. Elle a indiqué que l'objet de cette réunion était de tirer au clair les concepts d'authenticité et d'intégrité dans un contexte africain, et d'examiner les problématiques des critères. Il s'agit donc de poser les questions suivantes:

- Faudrait-il recommander la fusion des critères naturels et culturels?
- Comment la notion d'authenticité, définie dans le *Document de Nara*, pourrait-elle devenir opérationnelle?
- Faudrait-il proposer une définition plus large de l'intégrité comme «un mécanisme pour la gestion des ressources par les communautés qui possèdent la terre et qui devraient en rester les bénéficiaires directs», telle que l'a énoncée *M. Edroma* dans sa contribution?
- La notion d'intégrité devrait-elle s'appliquer aussi bien pour les biens naturels que culturels?
- Serait-il nécessaire de préciser le rôle des communautés locales?

M. Munjeri a présenté sa contribution sur «**Les notions d'intégrité et d'authenticité: les modèles émergents en Afrique**». En exprimant toute la difficulté de la définition, il a dit que «Pour construire une vision du futur, il faut préserver une vision du passé». Les cultures vivantes sont fondées sur la notion que le message qui appartient à un présent a été et restera

actuel. Avec toutefois quelques restrictions, cette notion devrait rester ouverte aux cheminements spécifiques issus d'autres influences, sinon l'authenticité des cultures vivantes est menacée. La multiplicité des possibilités, implicite dans la pléthore de dichotomies des sociétés, pose des problèmes de définition. De plus, la diversité inhérente à l'Afrique complique encore les notions d'intégrité et d'authenticité qui sont à la fois «évanescences et envahissantes».

M. Munjeri a défini les aspects du concept d'authenticité par rapport à la Liste du patrimoine mondial:

- **L'authenticité des matériaux:** qui met l'accent sur les valeurs de la substance physique du bien culturel original. Dans le contexte des cultures vivantes, l'absence d'un élément tangible signifie-t-elle qu'un phénomène n'existe pas? Cependant, selon de nombreuses traditions culturelles vivantes, ce qui fait l'authenticité d'un vestige est moins ce qu'il était (en termes de forme) que ce qu'il représentait.
- **L'authenticité de l'exécution:** Dans les cultures vivantes, c'est la fonction, plutôt que les considérations esthétiques, qui détermine la présentation et la forme du produit. En dépit de toute sa majesté, le Grand Zimbabwe est une déclaration spirituelle et politique plutôt qu'un produit du génie créateur humain en lui-même. En fait, il est façonné et conçu par un environnement naturel géomorphologique, et constitue une tentative de réponse aux questions existentielles de l'humanité. Le patrimoine bâti n'est donc qu'un signe et peut ne pas avoir de valeur du point de vue de l'exécution. Il a souligné le fait que l'on ne peut interpréter le tangible qu'à travers l'intangible.
- **L'authenticité de la conception:** Les valeurs résident dans les intentions initiales de l'architecte, de l'artiste, de l'ingénieur. Dans un certain nombre de cultures vivantes, ces intentions peuvent être mal déchiffrées ou mal interprétées. Les temples Vaudoos sont l'expression la plus tangible des pratiques religieuses traditionnelles; mais à Ouidah, les plus importantes pratiques du culte n'ont pas lieu dans les temples. Le délabrement du temple représente le message spirituel authentique. C'est le message qui prime et non les intentions (exprimées par la conception).
- **L'authenticité de l'environnement (fidélité au contexte):** souligne les relations entre le bien culturel et le contexte physique. Dans l'organisation spatiale des Shona, la façade d'une habitation est associée aux activités publiques et profanes, alors que l'arrière de l'habitation constitue le domaine privé associé aux forces sacrées et vitales.

Il a conclu que l'essence de la notion d'authenticité est donc relative. Dans les sociétés africaines traditionnelles, elle n'est pas fondée sur le culte des objets physiques, sur le tangible, et certainement pas sur l'état ou sur les valeurs esthétiques. Dans ces sociétés, l'interaction entre les valeurs sociologiques et religieuses prime dans la détermination de la notion d'authenticité.

Il a ensuite estimé que le concept d'intégrité souligne la 'totalité', la 'virtuosité' non entravées par des intrusions humaines et non humaines, organiques et inorganiques. Il s'est ensuite référé à la catégorie des Paysages culturels en abordant les implications pour les questions d'intégrité, et s'est demandé: comment reconnaître l'intégrité quand il n'existe pas de limites pour séparer traditionnellement le monde du créateur de celui de l'humanité et de celui de la nature? Dans la zone qui entoure le site du patrimoine mondial du Grand Zimbabwe, des problèmes récurrents ont surgi lorsque l'on a fixé les limites du site du patrimoine mondial, qui ont été légalement adoptées contre l'avis de la communauté concernée qui a toujours su que *Duma haring muganhu* (les Duma n'ont pas de limites). La solution réside dans une reconnaissance du fait que les communautés autochtones sont foncièrement des peuples de l'écosystème, intégralement liés à l'écosystème dans lequel ils vivent. Ce sont des facteurs de

l'équation de l'intégrité. Ils peuvent légitimer l'espace utilitaire et, par leurs systèmes de contrôle et d'équilibre, garantir cette intégrité. C'est dans ce contexte qu'il faut encourager et renforcer les coutumes et les croyances.

Il a conclu que comme pour l'authenticité, il faut bien reconnaître la puissante influence du spirituel sur les questions d'intégrité, tout le reste n'étant que secondaire. Ainsi, on ne peut distinguer l'authenticité du paysage culturel de son intégrité.

M. Luxen, Secrétaire Général de l'ICOMOS, en présentant sa contribution sur «**La dimension immatérielle des monuments et des sites**», a fait référence au *Document de Nara*, qui introduit un certain relativisme des conceptions par l'exigence universelle de référence explicite aux valeurs que représente un bien culturel aux yeux de la communauté humaine concernée. Ces évolutions ont conduit les professionnels de la conservation à dépasser la question du comment conserver ? pour poser les questions de fond : pourquoi conserver ? pour qui conserver ? et quel est le sens de la conservation ? La recherche du message des biens culturels implique que l'on explicite les valeurs éthiques, les usages sociaux, les croyances ou les mythes dont les éléments du patrimoine physique seraient les signes, l'expression, dans le temps et dans l'espace. Les valeurs d'authenticité sont mises en avant pour dégager la signification des œuvres architecturales ou urbanistiques et des transformations du milieu naturel dûes à l'intervention humaine. En fin de compte, le concept ou la représentation sociale d'un bien culturel revêt plus d'importance que l'objet dont il est question: la dimension immatérielle prévaut.

M. Luxen a considéré que la distinction entre patrimoine physique et patrimoine immatériel apparaît aujourd'hui factice. Le patrimoine physique ne prend pleinement son sens qu'à la lumière des valeurs qu'il sous-tend. Réciproquement, la dimension immatérielle doit s'incarner dans des manifestations tangibles, des signes visibles, en vue de sa conservation. Cette dialectique peut se révéler particulièrement féconde pour assurer une meilleure représentation des cultures vivantes.

Une définition précise des biens culturels est néanmoins indispensable pour fonder, en termes opérationnels, une politique de conservation appropriée dans ses diverses dimensions: identification et inventaire, protection juridique, conservation et restauration, gestion et promotion, sensibilisation du public et formation spécialisée. Par conséquent, une forme de matérialité est fondamentale pour établir une relation significative entre le patrimoine matériel et immatériel.

M. Jokilehto et M. King (ICCROM) ont présenté une contribution sur «**L'Authenticité et la conservation: réflexions sur la compréhension actuelle de ces notions**». Ils ont constaté que la notion d'authenticité était devenue la clé des débats actuels sur la conservation du patrimoine culturel. En effet, l'examen de l'authenticité peut être envisagé comme la recherche de la vérité dans le domaine culturel. Cette recherche est d'autant plus complexe que, dans le domaine culturel, la vérité est liée à la compréhension des valeurs; et donc plus d'une réponse est possible. L'authenticité n'est pas seulement une vérification administrative de la vérité, mais elle pose surtout le fondement critique de la conservation et la restauration de ce patrimoine.

En ce qui concerne l'Afrique, ils ont souligné l'importance de la prise en compte de la richesse de son patrimoine intangible, de ses traditions orales et de ses rituels culturels et religieux qui pérennisent le sens du patrimoine immobilier. Ces éléments intangibles et les valeurs qui ont été et sont toujours présents permettent d'établir la nécessaire fondation critique pour la conservation et la restauration de ce patrimoine à partir de la perspective intérieure plutôt qu'extérieure des cultures vivantes.

Etant engendrées par les individus et les communautés, les valeurs ne peuvent être permanentes, et varient donc inévitablement avec le temps. Ainsi une bâtisse acquiert une signification particulière au moment de sa construction, en rapport avec son contexte culturel à ce moment donné. En conséquence, l'authenticité du bien est définie dans le temps et l'espace, en relation avec le processus qui a généré sa conception et son aspect physique. Bien que les valeurs varient d'une communauté à l'autre et d'une culture à l'autre, et bien que le patrimoine mobilier qui en résulte soit d'une grande diversité, il a malgré tout été possible d'identifier des références fondamentales permettant de guider les travaux de restauration.

Le *Document de Nara* va plus loin dans la clarification du concept d'authenticité, ont-ils remarqué, car il met l'accent sur la reconnaissance des diversités culturelles et de la pluralité des valeurs, évoquant que «la conservation du patrimoine culturel dans toutes ses formes et périodes historiques est enraciné dans les valeurs qui sont attribuées à ce patrimoine» (art. 7). D'autre part, le document insiste sur la fiabilité des sources d'informations de ces valeurs afin que celles-ci soient «crédibles ou véridiques». La notion d'authenticité, en continuelle évolution, peut être comprise en référence à trois aspects principaux : historicité et matériau ; créativité et forme ; et valeurs culturelles et tradition continue. Tous ces aspects ont de fortes implications pour la compréhension et la conservation des biens immobiliers en Afrique.

- **Historicité et matériau:** les problématiques issues du matériau ou de la substance physique sont d'une complexité particulière en Afrique, où la plupart (mais fort heureusement pas tous) des matériaux utilisés pour le patrimoine bâti sont par nature fragiles. Une attention particulière doit être apportée aux sites où la valeur du patrimoine ne réside pas dans sa manifestation physique, mais plutôt dans les valeurs spirituelles et religieuses reconnues par les communautés. Dans ces cas là, il faut trouver un équilibre qui garantisse avant tout la protection des valeurs communautaires dans le cadre du plan de conservation. Il apparaît important de souligner la nécessaire implication de la communauté lors de toutes les phases de planification et de l'accomplissement du travail.
- **Créativité et forme:** dans de nombreux pays dits développés, les savoir-faire et ses moyens de transmissions se sont perdus; il a fallu donc tenter soit de retrouver les savoir-faire, soit de découvrir de nouvelles méthodes de conservation de ce patrimoine. Dans beaucoup d'endroits d'Afrique, par contre, ce savoir-faire est toujours utilisé, ou du moins transmis à la génération suivante.
- **Valeurs culturelles et tradition continue:** le *Document de Nara* a élargi les horizons en ce qui concerne la nature du patrimoine, son contexte culturel et son évolution dans le temps. Ainsi peut-on lier à la vérification de l'authenticité une grande variété de sources d'informations telles que «conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, tradition et techniques, situation et emplacement, esprit et expression, et autres facteurs internes et externes» (art. 13). Finalement, le problème principal demeure néanmoins le besoin de faire une évaluation critique en tenant compte de paramètres pertinents.

L'un des défis majeurs des politiques modernes de conservation réside dans l'exigence de concilier deux extrêmes: d'un côté maintenir un *statu quo*, et de l'autre permettre le changement. La transformation d'une habitation en un musée va inévitablement lui faire perdre ce qui lui était essentiel, c'est-à-dire ses fonctions et sa vie. D'un autre côté, si ses fonctions persistent, elles impliqueront forcément un changement. La question qui se pose alors est de contrôler et guider de telles modifications du style de vie et de la conception physique d'un site.

Ils ont conclu qu'une ouverture dans l'approche de la conservation était nécessaire afin d'inclure non seulement les conservateurs professionnels, mais surtout les communautés

locales qui ont préservé le site au cours des temps. Ils ont également indiqué que chaque site possède sa propre intégrité et authenticité.

M. Edroma, représentant de l'IUCN a présenté sa contribution sur «**La notion d'intégrité pour les biens naturels et les paysages culturels**». Il a défini la notion africaine autochtone, avec ses croyances spirituelles, son lien avec les objets et les phénomènes naturels, et la gestion traditionnelle des ressources naturelles et culturelles. Il a proposé une analyse de la notion d'intégrité des biens naturels et culturels, des problèmes qui se posent aux systèmes traditionnels, ainsi qu'une stratégie pour les préserver.

Il a fait remarquer que la notion d'intégrité englobe les systèmes culturels, religieux ou coutumiers, ainsi que la diversité et le caractère particulier des biens naturels et des paysages culturels tels qu'ils ont été perçus et acceptés. En débattant de la notion d'intégrité appliquée aux biens naturels et aux vastes paysages culturels des sociétés agro-pastorales d'Afrique, il a défini les trois concepts clés: les paysages culturels, les biens naturels et l'intégrité.

Il a expliqué que la culture est une combinaison de valeurs, de symboles et de technologie créée par un groupe. Elle définit l'ensemble du mode de vie des populations. Elle comprend les normes et les valeurs de la société, ses croyances, sa religion, son économie, ses pratiques thérapeutiques, ses normes matrimoniales, sa technologie, sa politique, sa langue, ses lois communes, son architecture, ses systèmes de culture, ses habitudes alimentaires, ses pratiques funéraires et autres pratiques cérémonielles. Cette création humaine est une force agissante qui modifie le paysage africain, qui évolue et s'adapte tandis que les groupes continuent à vivre dans différents environnements physiques et sociaux au cours du temps. Les cultures des différents peuples ont été modelées par l'environnement naturel et social des différentes régions où chacun de ces peuples a vécu et d'où il a émigré. Les cultures africaines, si riches et si diversifiées, ont parsemé les paysages de leurs empreintes et façonné un profond sentiment d'identité et d'appartenance. La culture permet aux africains de revendiquer une histoire, une terre et des droits d'appartenance à des groupes particuliers. Leur culture possède une dignité et une valeur qu'il faut respecter et préserver.

L'Etat a normalement la lourde responsabilité de protéger la culture. Les Etats n'ont souvent ni les ressources ni la capacité pour remplir leur tâche et dans certains cas des groupes sociaux ont été déplacés. Les événements survenus dans la région des Grands Lacs en sont un exemple frappant. Les communautés ont par conséquent mal supporté le contrôle de leurs biens culturels par des agents de l'Etat. Ils aspirent profondément à être intégrés à l'équipe qui protège, préserve, répare, entretient, gère et profite de l'utilisation de 'leurs' biens culturels.

M. Edroma a estimé que les biens naturels sont les ressources naturelles créées par la nature qui ont de la valeur pour l'homme et pour son bien-être. Ils satisfont des besoins sociaux, économiques, culturels et politiques ainsi que des visées scientifiques. Les paysages naturels comportent des caractéristiques très variées résultant de différents processus géologiques et géomorphologiques. Nombre de caractéristiques du relief, lorsque leurs processus biophysiques sont encore relativement intacts, ont été officiellement protégés. Les aires protégées porteuses de valeur universelle exceptionnelle ont été classées sur la Liste du patrimoine mondial. Cependant, l'établissement de leurs plans de gestion et la réalisation d'activités, dans la plupart des cas, n'ont pas impliqué la participation de la population locale. Leur exclusion de la planification, de la gestion, de l'évaluation et de l'utilisation des ressources a rendu incomplète la notion africaine d'intégrité pour les biens naturels et culturels. C'est pourquoi les idées, les croyances, les tabous, les mythes, les valeurs, les normes culturelles, les traditions et la participation de ces populations doivent être soulignées dans la notion d'intégrité.

La notion d'intégrité peut être utilisée pour décrire un caractère honnête et droit fondé sur des principes moraux forts, de manière à accentuer l'état de ce qui est 'complet'. Les biens naturels et les sites culturels doivent obligatoirement posséder des limites indiscutables et facilement identifiables, un personnel qualifié, ainsi que des plans de gestion à jour afin d'assurer leur intégrité qui ne doit en aucun cas être menacée d'aménagements touristiques intensifs et autres. Les autorités de gestion des sites du patrimoine mondial ont découvert que la notion d'intégrité, selon l'Africain traditionnel, n'est pas celle qui était initialement perçue par la *Convention*. L'Africain traditionnel éprouve d'une part, des difficultés à comprendre la séparation entre nature et culture; et d'autre part, il trouve encore plus difficile de se trouver écarté de l'équation de l'intégrité pour la gestion des biens naturels et des paysages culturels, particulièrement s'il appartient à une société de type agro-pastoral.

En précisant le rapport entre l'Africain et la nature, M. Edroma a souligné l'intégralité des liens entre les systèmes naturels et culturels, et a insisté sur les mécanismes traditionnels pour assurer une gestion durable des ressources naturelles. L'Africain autochtone s'est adapté à des environnements différents, et a modifié et géré le paysage avec le feu pour chasser et récolter de la nourriture, faciliter les déplacements et se protéger des animaux dangereux, des mauvais esprits et des ennemis humains, augmenter la biomasse utilisable de la terre et favoriser des biomes comme la savane. L'Africain se considère comme faisant partie des éléments du paysage. En raison de nombreuses croyances, beaucoup de bois sacrés et d'éléments caractéristiques du paysage sont toujours protégés et n'ont pas souffert de dégradations. Les contrats civils sont renforcés par les interdits et les mythes ainsi que par la mise en place de contrôles pragmatiques et de normes de civilité. Le succès des systèmes traditionnels ne doit pas être sous-estimé.

Il a constaté que les succès de l'utilisation de connaissances techniques traditionnelles et de systèmes communautaires pour la gestion des ressources naturelles en Afrique ont remis en question les fondements, le degré et la justification des interventions étatiques coloniales et post-coloniales. Les politiques et décrets interdisant l'accès et la collecte dans les forêts d'Etat, dans les zones humides protégées et dans les zones de faune sauvage, ont entraîné des conflits continuels entre communautés locales et autorités de gestion; ceux-ci ayant souvent abouti à une mauvaise administration et à une dégradation catastrophique des ressources naturelles. Par ailleurs, il a souligné que la notion africaine d'intégrité pour les biens naturels est un mécanisme de production durable des ressources sans dégradation, et une manière de subvenir aux besoins sans danger pour les ressources ni pour la population qui en dépend. Ce qui implique que la terre doit être possédée, utilisée et gérée par la communauté ou la collectivité. Les processus décisionnels des systèmes traditionnels se sont révélés dynamiques, et ne se sont modifiés qu'au cours du temps et des circonstances.

Après avoir analysé les défis qui se posent aux systèmes traditionnels, M. Edroma a proposé des stratégies adéquates pour les sauvegarder. Il a constaté que l'adoption des connaissances techniques traditionnelles, des compétences scientifiques modernes et de la gestion participative pour la collecte des informations, la planification, la consultation, la prise de décision et l'évaluation sont des conditions préliminaires nécessaires à la reconstitution de cette intégrité. Elle permettrait effectivement une gestion et une conservation durables des biens naturels et culturels.

Il a défini l'intégrité comme un «mécanisme pour la gestion des ressources par les communautés propriétaires des terres et qui devraient en rester les bénéficiaires directs». Cette notion souligne l'importance de l'association des activités socio-économiques et culturelles des communautés locales à la gestion des ressources du paysage, du soutien accru pour l'éducation, du partage des ressources, et de la participation à la prise de décision. Assurer la

conservation des ressources pour les populations, promouvoir la coopération et l'appui des communautés locales pour la conservation et la culture nécessite une compréhension des rapports complexes, souvent hostiles et variables, entre les communautés rurales traditionnelles et les gestionnaires des biens naturels et des paysages culturels.

L'Ambassadeur Yai a présenté une contribution ayant pour thème «**Authenticité et intégrité dans les langues africaines: pistes pour une réflexion**». Il a constaté que son intitulé se trouvait d'entrée de jeu confronté à un préalable de nature épistémologique, étant donné que tout discours en une langue non africaine et qui use de notions et concepts tirés des langues africaines ou réputés tels, doit d'abord avouer et assumer son hybridité fondatrice. Mais surtout, il doit expliciter sa stratégie de traduction pour s'assurer et garantir qu'il se donne des outils d'intelligibilité fiables.

De fait, seules deux démarches s'offrent pour parler de concepts et de notions africains, par le truchement d'une langue non-africaine. Les deux sont polaires et ne peuvent qu'exceptionnellement donner des résultats semblables.

La première consiste à partir du mot et du concept dans la langue non-africaine, et à la traduire dans la langue africaine. Elle part du présupposé, souvent doublé d'un complexe d'infériorité lorsque le concept de départ est exprimé dans une langue européenne de colonisation, que les notions et concepts de la langue de départ possèdent des équivalents dans la langue africaine. «Nous aussi, nous avons cela», entend-on parfois dire, comme s'il s'agissait d'un droit humain. L'analyste, ainsi armé d'un concept souvent inventé par traduction-projection, retourne dans la langue non-africaine, invariablement européenne, pour produire un discours d'autant peu africain de contenu que les fondements sont d'une africanité douteuse. Cette démarche n'a pas été la sienne.

La deuxième démarche consiste à parler de l'intérieur. Elle part de notions et concepts attestés dans les langues africaines et en situation dans des discours canoniques et autres. Autrement dit, son positionnement de départ est celui de l'Africain monolingue, quitte à confronter le raisonnement de celui-ci avec des concepts et modes de raisonnement d'ailleurs, l'analyste étant souvent bilingue et, d'une certaine façon, biculturel. Cette démarche, qui n'est assurément pas sans ses problèmes, est, de nos jours, potentiellement beaucoup plus porteuse de crédibilité africaine.

Il a noté que le *Document de Nara* faisait déjà remarquer que «dans certaines langues du monde il n'existe pas de mot pour exprimer précisément le concept d'authenticité», et souligné le cœur de la problématique de la manière dont les cultures agencent le 'mot et la chose'. Les Esquimaux, on le sait, n'ont pas un mot pour dire 'la neige'. Ils possèdent par contre une vingtaine de mots pour exprimer les différentes variétés de neige telles qu'ils la perçoivent. Est-on en droit de dire qu'ils n'expriment pas précisément la neige? De même, avant les traductions très approximatives des missionnaires qui, naïvement, croyaient les enrichir, il était admis que beaucoup de langues africaines n'ont pas un vocable pour 'religion', 'philosophie' ou 'littérature', alors que les Africains ont une pratique discursive de ces domaines avec une abondante terminologie.

Pour ce qui est de l'authenticité, dans de nombreuses langues africaines, elle est, selon la belle expression de Dawson Munjeri, à la fois «évanescence et envahissante». Ce qui enjoint à interroger les pratiques et à les confronter aux textes oraux canoniques de chaque culture: proverbes, textes sacrés, divination, épopées, etc. L'on s'apercevra alors que la plupart des langues et cultures africaines disposent d'une constellation de concepts pour exprimer ce qu'expriment 'authenticité' et 'intégrité' dans les langues européennes par exemple. Il apparaît donc important d'identifier les constellations conceptuelles.

Après une rapide exploration dans deux langues africaines, *Dendi* et *Yoruba*, des notions d'authenticité et d'intégrité, il en déduit que:

- Les notions d'authenticité et d'intégrité n'ont pas de répondants exacts dans plusieurs langues africaines. Mais, ici encore, «*absence of evidence is no evidence of absence*». A l'analyse, les notions et pratiques subsumées par «authenticité» et «intégrité» renvoient, dans ces langues, à une large constellation de notions et concepts interdépendants. Cette profusion est une richesse, et elle reflète à sa manière la *weltanschauung* africaine pour laquelle «tout est en tout».
- Pour un meilleur entendement des notions d'authenticité et d'intégrité, les constellations de termes africains y correspondant devront être identifiées activement, c'est-à-dire en situation à l'intérieur de textes, souvent oraux, réputés importants ou canoniques pour chaque culture africaine.
- Le clivage matériel/spirituel fait peu de sens dans le contexte africain. Par exemple, les dégradations n'altèrent en rien l'intégrité et le caractère authentique d'un site si, à travers leurs dires et leur spiritualité, les communautés lui témoignent un attachement et une valeur intenses.

Il a conclu en affirmant que « Ce sont les hommes d'aujourd'hui qui, investis de l'**esprit**, des **valeurs** et des **paroles** des ancêtres, créent et entretiennent l'authenticité et l'intégrité ».

M. Pressouyre, dans sa présentation intitulée «**Réconcilier les sociétés africaines avec leur patrimoine**», a souligné que cinq ans après la première réunion de Stratégie Globale, l'Afrique est aujourd'hui en mesure de proposer des modèles positifs de conservation intégrée. Il s'est référé à l'évolution de la *Convention*, et au fait que 30 ans auparavant, on estimait que les valeurs naturelles et culturelles ne pouvaient coïncider. Cette situation desservait l'Afrique: le patrimoine naturel, tel qu'il a été longtemps perçu, était une conception euro-centrique. Il s'est félicité de la nouvelle approche de l'IUCN présentée par M. Edroma, particulièrement les liens entre Dieu, l'homme et la nature. Il a recommandé de revoir les sites du patrimoine mondial naturel africain, comme le suggère le réexamen du Parc national Krüger par l'Afrique du Sud, pour reconnaître l'importance des cultures vivantes qui évoluent harmonieusement avec leur environnement, afin de réconcilier nature et culture.

Il a démontré que, compte tenu des évolutions conceptuelles récentes, l'Afrique a acquis une position privilégiée sur la scène mondiale: elle est aujourd'hui en mesure de proposer des modèles positifs de conservation intégrée et de servir d'exemple à d'autres régions, conduites à réviser leurs politiques patrimoniales.

Il lui est apparu en effet, de plus en plus, que le problème de la survie et de l'adaptation des cultures traditionnelles ne peut être résolu selon les schémas ethnologiques à l'honneur au moment où fut élaborée la *Convention*. Les politiques culturelles du XIXe siècle, coloniales ou non, préconisaient un système de réserves qui ne trouve plus aujourd'hui, fort heureusement, aucun défenseur. Pour se perpétuer, c'est-à-dire pour évoluer sans perdre ses repères symboliques, toute culture a besoin d'espace et de liberté. Le paradoxe est que la plupart des zones réputées inviolables – réserves de biosphère ou sites du patrimoine mondial – soient des sanctuaires réservés par l'homme à une nature dont il s'est volontairement exclu. Il est temps que des populations ignorées ou marginalisées soient associées à la gestion de ces grands espaces.

Un exemple de cette reconversion pourrait être offert par le Parc national Krüger (Afrique du Sud) figurant sur la liste indicative, dans la mesure où l'administration des South African National Parks considère cet espace de deux millions d'hectares comme un paysage culturel et souhaite impliquer des communautés locales écartées depuis un siècle de sa gestion. Elle a

également tenu compte des cultures vivantes, où subsistent des traditions de métallurgie et d'agro-pastoralisme qui n'ont pu être réduites par les politiques répressives du régime de l'Apartheid.

Il a conclu que l'une des premières pistes susceptibles de réconcilier l'Afrique avec son patrimoine consisterait à réviser les politiques de gestion dans les grands ensembles déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en intégrant une dimension humaine souvent masquée par la présentation des dossiers de proposition d'inscription. L'idée que les parcs naturels sont surtout menacés par des populations pratiquant la déforestation, le braconnage ou divers trafics a motivé, lors de la mise en œuvre de la *Convention* de 1972, des silences délibérés qui ont contribué à brouiller les populations africaines avec leur patrimoine.

M. Lévi-Strauss, Division du patrimoine culturel de l'UNESCO, lors de sa contribution sur «**Le patrimoine culturel africain et l'application du concept d'authenticité dans la Convention de 1972**», a estimé que le passage de l'affirmation d'un principe – l'identification d'un patrimoine universel pour la protection duquel la communauté internationale tout entière a le devoir de coopérer – à sa mise en œuvre effective et à l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, ne pouvait manquer de soulever de nombreuses questions. Celles-ci tiennent à la fois à l'absence de toute explicitation de la notion d'universalité dans la *Convention* elle-même, à l'inspiration très européenne de la définition du patrimoine culturel qu'elle donne dans son article 1 et de celle de l'authenticité requise mentionnée à l'article 24 (b) de ses *Orientations*, et enfin à la manière dont ces trois concepts clés furent appliqués depuis les premières inscriptions sur la Liste.

Il a rappelé que l'adoption de la Stratégie Globale pour améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial avait conduit à une évolution dans le contenu et l'extension de la notion de patrimoine culturel, une vision trop exclusivement monumentaliste y ayant été abandonnée au profit d'une approche beaucoup plus anthropologique et globale des témoignages matériels des différentes cultures du monde. Ceux-ci ne devront désormais plus être envisagés isolément, mais dans tout leur contexte, et dans les multiples relations qu'ils entretiennent avec leur environnement physique et non physique. L'appauvrissement de l'expression culturelle des sociétés humaines résidait également dans une opposition trop réductrice entre biens culturels et biens naturels, qui ne tenait pas compte du fait que, dans la plupart des sociétés humaines, le paysage, créé et en tout cas vécu par l'homme, est représentatif et significatif des modes de vies passés et présents des populations qui l'habitent et, en ce sens, également porteur de culture.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle approche du patrimoine culturel, le Comité du patrimoine mondial adopta trois ensembles de mesures:

- L'organisation d'une série de réunions dans différentes régions du monde sous représentées, en particulier en Afrique (Harare, 1995; Addis Abéba, 1996 et Porto Novo, 1998), dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Il a noté à cet égard que désormais, grâce au travail accompli depuis 1995, l'Afrique est la région où la proportion des listes indicatives établies par rapport au nombre d'Etats parties est la plus élevée. C'est ainsi que furent mis en évidence un certain nombre de types de biens abondants dans ces régions mais absents de la Liste:
 - les sites et paysages archéologiques;

- les établissements humains traditionnels, les modes d'occupation du sol et les paysages culturels;
- les lieux d'origine (d'une particulière importance pour les cultures du Pacifique), les lieux cérémoniels et les lieux sacrés;
- les savoirs techniques traditionnels et un riche patrimoine proto-industriel;
- les routes d'échanges économiques et les itinéraires spirituels, dont l'Afrique possède beaucoup d'exemples.

De plus, un certain nombre de traits de ce patrimoine culturel soulevaient des questions nouvelles et fondamentales dans la mise en œuvre de la *Convention*, comme les liens indissociables entre la nature et la culture dans la plupart des sociétés traditionnelles du monde, et particulièrement en Afrique. Il a également évoqué le changement d'échelle dans la dimension des sites culturels qu'impose la reconnaissance des composantes fonctionnelles, matérielles et spirituelles des établissements humains traditionnels.

- La révision des critères culturels d'inscription figurant dans la partie (a) de l'article 24 des *Orientations* devrait être entreprise dans un sens plus ouvert, et selon trois directions:
 - La disparition graduelle de la notion de chef-d'œuvre artistique, illustrée par la nouvelle rédaction des critères (i) et (ii).
 - L'émergence d'un concept de la culture plus proche de la définition très englobante qu'en donnent les anthropologues, traduite tout d'abord par la révision du critère (iii), où les notions de tradition culturelle et de civilisation vivante font leur apparition. Elle sous-tend également les amendements successifs apportés au critère (iv), qui inclut désormais le patrimoine technique et les paysages, et qui, ne concernant primitivement que les établissements humains, s'est étendu à l'occupation du territoire.
 - La réconciliation progressive entre patrimoine culturel et patrimoine naturel, qui se traduit notamment par l'adoption de la catégorie nouvelle des paysages culturels et vraisemblablement, à terme, par l'intégration en une série unique et continue des critères, jusqu'ici distincts, utilisés pour l'inscription des biens culturels et des biens naturels.
- La révision du concept d'authenticité tel qu'il figure dans la partie (b) de ce même article 24 des *Orientations*, s'est effectuée dans des circonstances inattendues.

Paradoxalement en effet, c'est la ratification de la *Convention* par le Japon, en 1992, qui allait soulever la question conceptuelle fondamentale de la définition de l'authenticité que doivent posséder les biens culturels pour pouvoir être inscrits sur la Liste, aboutissant à une remise en cause qui allait également bénéficier aux sites culturels des sociétés au patrimoine culturel non monumental, et notamment au patrimoine culturel africain.

Aussi, l'application de la notion d'authenticité pour le patrimoine culturel africain devrait être considérée à au moins deux niveaux. Celui du bâtiment ou du groupe de bâtiments, d'une part, qu'il s'agisse d'édifices privés, à usage collectif ou religieux, pour lequel l'approche élargie de l'authenticité adoptée à Nara semble suffisante; et d'autre part celui des territoires, qui sont le cadre et le moyen d'existence biologique et social des sociétés traditionnelles, et qui inclut l'habitat, l'ensemble du domaine agro-pastoral, les lieux de production technique, les lieux d'échange, les groupes de territoires qui incarnent des valeurs et des fonctions religieuses et symboliques. Il a souligné l'importance de la prise en compte des aires géographiques entières où s'effectuent les interactions entre la dynamique des systèmes naturels et celle des sociétés qui y vivent et les utilisent.

Dans le premier cas, devront être préservées non seulement l'authenticité du type de matériau, des techniques et de la morphologie, mais aussi toutes les valeurs sociales, culturelles et

symboliques de l'édifice. Dans le second cas, qu'il s'agisse du patrimoine archéologique, de celui de sociétés vivantes, de patrimoine spirituel ou de routes d'échange, la problématique de l'authenticité à prendre en compte paraît en fait, dans le vocabulaire de la *Convention* de 1972, plus proche de la notion d'intégrité exigée pour les sites naturels au titre du paragraphe 44(b) des *Orientations*, que de celle, beaucoup plus restrictive dans son acception «post-Nara», retenue pour le patrimoine culturel à l'article 24(b).

Il a conclu qu'un site culturel africain «authentique», pour la *Convention* de 1972, devra donc être de très vaste dimension, et inclure toutes ses composantes naturelles, culturelles, économiques, sociales et symboliques qui lui donnent son sens et sa raison d'être, avec ses paysages, témoins des conditions de vie du présent mais aussi du passé. La prise en compte de sites de grande dimension aux aspects multiples n'est pas seulement indispensable pour rendre compte de la richesse et de la complexité des cultures africaines, mais aussi la seule manière d'éviter que tel ou tel village ne devienne un espace de «réserve» visitable par les touristes.

Mme Rössler, du Centre du patrimoine mondial, a présenté la contribution de Edouard Adjanooun et Sami Mankoto Ma Mbaelele, dans laquelle les auteurs ont souligné le caractère unique de la *Convention du patrimoine mondial* qui protège aussi les biens naturels et culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle. Ils ont remarqué que, bien que sa mise en pratique faisait apparaître des déséquilibres d'une part entre les régions, et d'autre part entre les biens culturels et naturels, la philosophie de la *Convention* est d'assurer une continuité entre nature et culture. Cette question a été soulevée dans des discussions qui ont abouti à la Stratégie Globale en 1994, et la prise en compte du patrimoine naturel en 1996, et qui est reflétée dans les *Orientations* afin de rétablir un équilibre entre les biens naturels et culturels.

Les auteurs ont aussi mis l'accent sur l'existence de valeurs culturelles dans les sites naturels, particulièrement en Afrique, où la continuité entre nature et culture est cruciale. La nature universelle exceptionnelle, les critères culturels et naturels ainsi que l'intégrité et l'authenticité sont des concepts et mots clés qu'il faudrait réviser. Lors de la réunion de La Vanoise, les experts avaient déjà soulevé en termes généraux les différents aspects de l'intégrité. Ils avaient illustré leur propos de quelques exemples concrets: le Parc national W du Niger, qui possède des valeurs associatives pour les populations locales, et qui se trouve le long du couloir de communication de la vallée du Niger; et la Réserve de faune à Okapis (République Démocratique du Congo), qui est un exemple de la culture Pygmée et des interactions complexes entre les populations et leur environnement.

Les auteurs ont souligné la mise en valeur du rôle des populations locales par les concepts des Réserves de Biosphère (MAB) et des paysages culturels dans les sites du patrimoine mondial qui mettent l'accent sur le développement durable. Ils ont défini le nouveau paradigme: les populations locales doivent tirer un bénéfice général de la sauvegarde des sites et des aires protégés, qui ne peuvent exister sans la participation des populations locales pour leur protection, gestion et conservation.

En conclusion, les auteurs ont souhaité que les concepts d'intégrité et d'authenticité soient élargis, et ont encouragé une réflexion autour des notions de population locale et de développement durable, fondée sur les expériences de terrain dans les Réserves de la Biosphère et dans les sites du patrimoine mondial en Afrique.

IV. Discussion sur les Approches conceptuelles

Après les présentations, une discussion générale a abordé un certain nombre de thèmes qui avaient été soulignés par les participants.

Authenticité et intégrité

Bien que les questions autour de l'authenticité et l'intégrité soient évoquées dans de nombreux forums, il a cependant été souligné que les concepts d'authenticité et d'intégrité étaient différents et spécifiques à chaque site. Utilisée dans le contexte naturel, l'intégrité a été définie comme fonctionnelle, structurelle et visuelle, et s'applique surtout aux problèmes de gestion. Il est apparu important de comprendre les relations entre les différentes composantes de chaque bien et leurs liens avec la fonctionnalité du site. Ces concepts peuvent s'appliquer également à de vastes sites culturels tels que les villes historiques et les paysages culturels.

De nombreux participants ont souligné la valeur de le *Document de Nara* sur l'authenticité, perçue comme un avantage, avec cependant des limites. Ce *Document* est important car il a permis une avancée sur le problème de l'authenticité, auparavant empreinte d'une vision euro-centrique focalisée sur l'authenticité des matériaux. Le *Document de Nara* n'est cependant pas opérationnel. Cette déclaration de principes essentiels est difficile à mettre en œuvre. La réunion d'experts a étudié le moyen d'aller plus loin dans le but d'une application plus concrète du *Document de Nara*.

Nature et Culture

La plupart des contributions ont mis en évidence l'importance en Afrique des liens indissociables entre le patrimoine naturel et culturel. Cette dichotomie est en réalité fautive, car une telle distinction n'existe pas dans les cultures africaines qui ne dissocient pas les éléments naturels des pratiques culturelles. La *Convention* de 1972 est un instrument unique pour aborder ces liens puisqu'elle englobe les deux types de patrimoine à l'intérieur d'un seul texte.

Comme l'avaient fait d'autres groupes d'experts ces dernières années, la fusion des critères d'inscription nature/culture sur la Liste du patrimoine mondial a été recommandée fermement.

Valeurs

La nécessité de comprendre les liens entre les valeurs tangibles et intangibles, évoquée à maintes reprises dans plusieurs réunions d'experts africains, a été soulignée. Il a également été constaté que l'état du changement des valeurs dans le temps, et de la nécessité de tenir compte de ces évolutions.

Jusqu'à présent il n'y a jamais eu de définition des valeurs universelles; bien que la *Convention* mentionne la valeur universelle exceptionnelle comme le critère définissant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le texte de la *Convention* ne fournit aucune définition. La valeur universelle peut être entendue comme la capacité des hommes à résoudre les différents défis liés à la création des établissements humains, à l'utilisation de la terre, aux interactions avec l'environnement, à l'expression de la spiritualité, etc.

Un participant a évoqué la valeur universelle comme une structure permettant de juger si la spécificité d'un site donné était exceptionnelle. Ce point de vue a été soutenu par un autre intervenant. Pour lui il existe une approche universelle dans la manière que nous avons de comprendre notre environnement et la réalité qui nous entoure, mais ces réalités s'expriment selon des modalités différentes. Comprendre l'interaction entre ces deux niveaux permettrait une meilleure appréhension de ce que nous percevons comme authentique.

L'attention a été attiré sur le fait que la distinction entre les éléments spirituels et matériels, tangibles et intangibles, était inappropriée dans un contexte africain. En Afrique, l'approche est plurielle. La question de savoir qui détient ces valeurs et comment celles-ci sont transmises est importante. Il faut donc prendre en compte aussi bien le rôle des communautés locales détentrices des traditions, que la pression constante de la modernisation et de la globalisation.

Langue

Plusieurs participants ont noté que la langue est un élément important de la conservation du patrimoine. La langue est non seulement porteuse de culture mais elle contribue également à la compréhension ou la signification du site. L'accent a été mis sur le lien entre la langue et la pensée. Une recherche approfondie sur les traditions orales et leurs liens avec le patrimoine bâti a été préconisée afin d'enrichir le savoir et permettre ainsi une meilleure compréhension des valeurs que les communautés attribuent à leur patrimoine culturel. Le patrimoine culturel ne peut par conséquent être séparé des langues locales.

Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

On a estimé que les modifications fréquentes des *Orientations* ne sont pas judicieuses, car une continuité est nécessaire. Toutefois, le Comité du patrimoine mondial a consacré des efforts importants à la révision des *Orientations*, en vue de faciliter leur utilisation et d'améliorer la représentativité de la Liste.

Un des objectifs de la réunion d'experts est donc de proposer des recommandations en vue de la révision du texte des *Orientations* relatif aux notions d'authenticité et d'intégrité, en tenant compte du contexte africain.

L'accent a été mis sur la nécessité de clarifier le rôle des communautés locales et de proposer des amendements au paragraphe 14 des *Orientations*. Les participants ont fait remarquer l'implication nécessaire des communautés locales dans le processus de conservation dès la préparation des listes indicatives, des dossiers d'inscriptions, de la conservation et du suivi du site.

Un troisième sujet concernait le critère culturel (vi). Lors de la réunion de Mérida en 1996, le Comité du patrimoine mondial avait pris la décision de ne pas appliquer ce critère de manière isolée, mais en association avec d'autres critères. Toutefois, le caractère spirituel de certains biens africains susceptibles d'être inscrits sur la Liste nécessitait un réexamen de la situation et il a été décidé de préparer une recommandation argumentée.

Il a été observé que la révision des *Orientations* n'augmenterait pas de manière automatique le nombre de sites africains sur la Liste. Le besoin de renforcer les capacités de conservation afin d'établir les listes indicatives, les propositions d'inscription, les plans de gestion et de conservation durable a été souligné. Toutefois, une modification des *Orientations* favoriserait l'inscription sur la Liste de certaines catégories du patrimoine africain, et d'autres régions du monde.

V. Présentation des Études de cas

M. Dembelé a présenté «**Le Sanctuaire naturel et culturel de la falaise de Bandiagara au Mali**». Il a souligné que les dogons actuellement occupent trois aires: le plateau, la falaise et la plaine, et que la physionomie de l'habitat est marquée par l'environnement naturel. La pierre constitue le principal matériau de construction sur le plateau ou dans les falaises où elle est associée à du banco (une variante locale de pisé). En revanche dans la plaine, l'argile et le banco ont remplacé la pierre. Il a décrit les principales composantes de l'architecture dogon

qui s'intègrent dans un ensemble d'édifices communautaires ou privés, des places publiques et surtout des endroits consacrés aux génies protecteurs. Il s'est référé à :

- La *Gin'ma* ou Maison du Patriarche. C'est une maison spéciale où réside le chef de la famille élargie ; c'est aussi le lieu où sont gardés tous les témoins de l'histoire de la famille (reliques, fétiches protecteurs, mobiliers, etc...).
- Le *Togu'na*, ou hangar, lieu de causeries, de concertations des hommes sur tout problème concernant la communauté.
- Le *Gè*, ou greniers, à la fois, chambres à coucher, mais surtout lieux de stockage de vivres, et d'objets mobiliers.
- La *Ogo-Giné*, ou Maison du Hogon, le chef suprême de la communauté dogon.
- La *Ya Punon Giné*, ou case des femmes menstruées.
- La *Binu Qimu Giné*, ou les Maisons sanctuaires.

Il estime que cette architecture se trouve dans la plupart des cas dans un état avancé de délabrement, en raison des sécheresses des années 70 qui ont incité beaucoup de villages à abandonner les anciens sites (falaise, plateau) au profit de la plaine, ou occasionné des baisses importantes des revenus. Un facteur est lié aux effets négatifs dus aux religions nouvelles (christianisme, islam) qui incitent la population à abandonner les pratiques ancestrales.

Il a ensuite mis l'accent sur le dilemme entre la nécessaire conservation du patrimoine et les exigences du développement, ce qui a provoqué :

- l'exode des jeunes des villages vers les grands centres urbains (Mopti, Bamako, Ouagadougou, Abidjan et Dakar)
- la braderie d'objets mobiliers (statuaires) de grande valeur.
- l'impact négatif de plus en plus affiché d'un tourisme culturel mal maîtrisé.

M. Dembélé considère que le patrimoine dogon est menacé dans son intégrité et son authenticité car l'on constate l'abandon de certains villages, l'émergence de nouveaux styles de construction, la perte des coutumes traditionnelles et l'altération de l'environnement naturel. Il souligne que la culture dogon est profondément marquée par le symbolique. Dans la société dogon, rien ne se fait au hasard, tout a un sens: la *Gin'na* est interprétée comme «la sphère de transmission du patrimoine familial», avec ses rites et ses symboles; les *Binu* (sanctuaire, autels) ont leurs interdits et leurs totems; les *Toguna* et d'autres édifices ont une orientation précise par rapport aux points cardinaux et une position particulière dans la cité. Ainsi, un monument se caractérise par sa fonctionnalité et la dynamique culturelle qui est à l'origine de sa construction. Cette dimension ethnologique est fondamentale, elle se manifeste dans presque tous les champs du patrimoine physique: la *Gin'na* ne signifie rien en dehors des fonctions rituelles qu'elle remplit à l'endroit du lignage, elle n'a aucun sens sans les *bundo*, poteries funéraires laissées pour l'esprit des ancêtres; les *Binu* sont «sans âmes» et inefficaces s'ils ne reçoivent pas les libations et autres pratiques sacrificielles périodiques. La situation est identique pour l'ensemble des éléments du patrimoine. Ainsi, la gestion du patrimoine dogon ne saurait se caractériser à une simple conservation des éléments matériels. Il s'agit surtout de la rendre vivante, par une prise en compte de la dimension immatérielle qui le soutient.

En conclusion, il estime que la véritable clé pour sauvegarder le patrimoine dogon dans son intégrité réside dans la mise en œuvre d'un plan de conservation intégrée, axé autour des points suivants :

- La poursuite des actions de recherches qui ont démarré en 1995 avec l'appui du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'Université Technique de Konstanz (Allemagne).

Ces recherches concernent les biens immobiliers, les biens mobiliers, mais surtout les biens immatériels (la cosmogonie, les contes, les chants, les cérémonies initiatiques), qui constituent en fait le soubassement de la culture dogon.

- Le développement du tourisme, qui mérite d'être mieux géré grâce à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures d'accueil, à l'amélioration de pistes d'accès, à la restauration de sites et d'édifices majeurs et surtout, en favorisant une forte implication des populations dans la gestion de la chose touristique au travers la création de syndicats d'initiative.
- La poursuite des actions en cours avec la Mission Culturelle en matière de communication et d'éducation, c'est à dire un dialogue entre populations, responsables locaux, touristes. Les activités vont des séances d'animation dans les villages en passant par des programmes culturels et touristiques, comme la diffusion de calendriers de fête traditionnelle à l'attention des touristes. L'école occupera une place importante dans ces actions de sensibilisation et d'éducation.
- L'appui à la créativité en vue de développer un artisanat de qualité. Une telle action passe par l'organisation des artisans, la confection de kiosques et de boutiques artisanales. Ceci aura le double avantage de fournir des revenus à la population, mais aussi de protéger les objets authentiques.

Joseph Eboreime a présenté sa contribution sur «**Les Paysages Culturels de Sukur et de Benin: étude de cas sur les problématiques de l'authenticité et l'intégrité**». Dans son introduction il rappelle l'historique des deux sites: le Paysage Culturel de Sukur et les Terrassements de Benin. Le site de Sukur a d'abord été inscrit sur la liste indicative du Nigeria en 1996; puis inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1999.

Le site de **Sukur**, est situé dans les Monts du Mandara, qui jouxte la frontière camerounaise. Il est constitué par un plateau qui domine les collines caractéristiques de la région Nigeriano-camerounaise. Habité depuis les temps anciens, Sukur était spécialisé dans la production du fer au XVII^{ème} siècle. Les artisans du fer, les faiseurs de pluie et d'autres habitants de Sukur sont associés dans une institution pyramidale localisée à l'intérieur du palais de granit de *Hidi*. *Hidi* est le symbole de la femme collective de la communauté Sukur. Le Palais de *Hidi* est une métaphore visuelle.

Intégrant des éléments de valeur spirituelle, le site se compose d'un paysage domestiqué, caractérisé par des étendues de terrasses et par l'architecture vernaculaire en pierre de granit locale, qui témoignent d'une organisation sociale et d'une division du travail. Le site de Sukur est représentatif de la diversité et de la complexité des paysages culturels africains. Ce paysage, qui réunit des caractéristiques associatives, technologiques et agricoles, illustre l'histoire d'hier et la vie quotidienne d'aujourd'hui d'une communauté de plusieurs siècles.

Concernant l'authenticité et l'intégrité du site, il remarque que le paysage n'a pas été modifié de façon significative à travers les siècles. C'est un paysage vivant qui perdure grâce d'une part à des pratiques socio-culturelles et d'autre part aux mesures de protection établies par le plan de gestion. Ainsi, par exemple, la rénovation de la maison rituelle se fait selon le calendrier des festivités.

L'authenticité du paysage de Sukur se fonde sur les interactions entre le tangible et l'intangible, étayées par la tradition et les systèmes religieux et socio-politiques. L'interaction dynamique entre le paysage et les populations illustrée par ces éléments souligne sa valeur universelle exceptionnelle.

Quant au site de **Terrassements de Benin**, M. Eboreime a expliqué que la ville de Benin était la capitale de l'ancien Royaume d'ivoire et de bronze du Bénin. C'est aujourd'hui la capitale

de l'Etat d'Edo. Aujourd'hui encore, le monarque *Oba* possède un palais à l'intérieur des murs de la ville, centre de loi coutumière traditionnelle et de pratiques qui commémorent les ancêtres de la population Bini. Le *Oba* détient la terre au nom de son peuple. La ville est entourée de terrassements, remarquable témoignage d'un savoir-faire en ingénierie. Ces trois cercles de murs qui communiquent entre eux ont été construits sur des milliers d'années et constituent les plus grands terrassements du monde, couvrant une surface de plus de 2 000 miles carrés. Ils sont également documentés sur les traditions orales et les rituels (festival Igue) ainsi que par les codes non écrits des populations.

Le site est actuellement menacé par l'urbanisation et le délabrement. Un nouveau plan de gestion est cependant en préparation en vue d'une proposition d'inscription. Ce plan met l'accent sur une conservation active du patrimoine; il y associe les activités économiques et sociales intégrées dans un plan de développement local, et la préservation de la diversité biologique.

M. Anthony Githitho, lors de sa contribution sur «**Les problématiques de l'authenticité et de l'intégrité des Kayas Mijikenda Sacrés de la Côte Kenya**», a fait remarqué que la *Convention du patrimoine mondial* avait attiré l'attention de la communauté internationale sur les menaces croissantes à l'encontre de l'irremplaçable patrimoine de l'humanité. La mise en œuvre de la *Convention* se fonde sur des principes et procédures scientifiques exposés dans les *Orientations*. Le concept d'authenticité figure parmi les critères et les conditions d'inscriptions exposés dans les *Orientations*. 'L'authenticité' d'un bien se réfère à «sa conception, ses matériaux, son exécution ou son environnement et dans le cas d'un paysage culturel, à son caractère ou ses composants distinctifs», alors que 'l'intégrité' répond à toute une série de conditions, y compris la protection juridique. Le *Document de Nara* a élargi le concept de l'authenticité et a mis l'accent sur la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des sources crédibles et véridiques.

Ces notions variant d'une culture à l'autre, on ne peut par conséquent appliquer un critère qui n'évolue pas. Il faut donc prendre en compte un grand nombre d'aspects, y compris les matériaux, l'utilisation et la fonction, les traditions et techniques, le lieu, l'environnement, l'esprit et la sensibilité. Il remarque que les paysages culturels sont fondés sur une synergie dans laquelle culture et spiritualité s'entrelacent dans une interprétation traditionnelle des phénomènes et ressources naturels.

Comme cas particulier, il a présenté les *Kayas Mijikenda Sacrés* de la côte kenya. Ces parcelles d'un reliquat des forêts de plaine d'Afrique de l'Est possèdent une grande diversité botanique et une importante valeur en matière de conservation. Un projet de WWF et des Musées Nationaux a identifié l'existence de plus de 40 forêts de ce genre.

Les *Kayas* sont fondés sur les croyances, la culture et l'histoire des groupes ethniques vivant sur la côte. Au XVIIe siècle, ces groupes se sont réfugiés dans des villages fortifiés établis dans les forêts afin d'échapper à leurs ennemis nomades. Bien que ces refuges forestiers furent abandonnés au XIXe siècle, les forêts demeurent néanmoins des lieux sacrés entretenus par les communautés et les anciens. C'est ainsi que ces *Kayas*, souvent situés en haut d'une colline, ont été préservés.

Les *Kayas* ont été portés sur la liste indicative du Kenya dans le but d'être inscrits comme paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial. Ils représentent une symbiose entre la nature et l'homme ainsi que la pérennité des formes traditionnelles d'utilisation de la terre, et ont préservé ainsi leur diversité biologique. L'importance universelle des *Kayas* relève aussi bien de leurs valeurs spirituelles que de leur rôle de conservateurs de la flore côtière.

Appliquant les concepts d'authenticité et d'intégrité aux *Kayas*, M. Githitho a mis l'accent sur l'authenticité des *Kayas* qui se justifie à la fois par le caractère distinctif de leurs composants, mais également par le fait qu'ils sont inscrits dans les contextes local, culturel, social et naturel. Chaque *Kaya* est relié à l'histoire orale des migrations. Les neuf *Kayas* distinctifs permettent d'illustrer l'ordre chronologique des visions du passé. Chaque groupe ethnique Mijikenda peut ainsi retracer son origine et reconnaître l'authenticité dans l'environnement et la situation géographique du *Kaya*.

Les anciens sont les garants de l'histoire orale au travers des récits narratifs. Ceci a été confirmé par les recherches linguistiques sur les dialectes. Des sites funéraires ont également été identifiés grâce à des pierres tombales en bois. Des sondages auprès des communautés locales ont étayé l'importance de leurs liens avec l'identité des populations.

Les valeurs culturelles et naturelles étant indissociables, M. Githitho a suggéré que les concepts d'authenticité et d'intégrité sont également liés. Les *Kayas* ne doivent leur existence qu'à la continuité des croyances des groupes ethniques, et même si celles-ci ne sont pas mises en pratique, elles peuvent être perçues comme historiquement authentiques.

Il a conclu que les *Kayas* demeuraient d'authentiques exemples de paysages culturels exceptionnels dans lesquels les valeurs culturelles ont façonné l'environnement.

M. Rafolo a présenté sa contribution sur «**L'authenticité et l'intégrité de la colline royale d'Ambohimanga (Madagascar), paysage culturel associatif**». Le site d'Ambohimanga est établi sur une colline des Hautes-Terres centrales malgaches à 22 km au nord d'Antananarivo. C'est un témoignage remarquable de la rencontre de cultures austronésiennes à travers le culte des ancêtres et les pratiques de riziculture en terrasses et de cultures africaines à travers le culte de la personne royale. Berceau du royaume et de la dynastie qui ont fait de Madagascar un état moderne et reconnu sur le plan international, le site d'Ambohimanga est associé à des valeurs identitaires et religieuses très fortes et continue d'être l'objet de culte populaire comme en témoigne les nombreux pèlerins. A la valeur spirituelle du site s'ajoutent également des ensembles bâtis et un environnement anthropique qui ont conservé leur authenticité et leur intégrité.

Trois éléments majeurs fondent la justification d'Ambohimanga comme paysage culturel associatif tel que le définit le paragraphe 39 (iii) des *Orientations*:

- la colline boisée et *Rova* en font un «monument naturel et un site de caractère historique»;
- la pierre sacrée où jouait le roi et lieu de culte pour la population en font un «monument naturel et un site de caractère légendaire ou ethnographique», et
- la colline boisée et le point de vue en font un «monument naturel et un site de caractère pittoresque».

M Rafolo estime que l'authenticité de la colline royale d'Ambohimanga est justifiée par la conception même du site, les matériaux utilisés, la qualité d'exécution des constructions basée sur le savoir-faire et les croyances traditionnels. Ainsi les habitations des vivants sont construites en bois et en végétal, matériaux nobles et vivants; les demeures des morts, par contre, sont édifiées en pierres, matériau froid et inerte. Il a décrit la maison du roi Andrianampoinimerina, construite en 1790 selon le savoir-faire des populations malgaches des Hautes-Terres, dotée d'une grande valeur symbolique qui détermine l'aménagement de l'espace domestique, et les deux pavillons de la Reine (Palais Fandriampahalemana et Tranofitaratra), qui ont été inspirés par des architectes britanniques, et traduisent l'ouverture de Madagascar sur le monde européen. Il a noté que, même si depuis la fin de l'époque royale en août 1896, la colline d'Ambohimanga a perdu sa fonctionnalité en matière de pouvoir et d'autorité, elle a continué à bénéficier du

caractère sacré que lui avaient donné les différents souverains. L'environnement anthropique avait donc peu changé depuis cette époque.

Il a ensuite décrit les caractères et composantes distinctifs du paysage culturel: la colline royale d'Ambohimanga s'appuie sur une ligne de crête granitique orientée Est-Ouest située à 15km à vol d'oiseau d'Antananarivo. Ce paysage s'est mis en place il y a plusieurs siècles avec l'expansion démographique de la population Merina, particulièrement à partir du XVe siècle, où apparaissent les royaumes un peu partout à travers l'île. Au XVIIIe siècle ou même avant, les zones basses ont été défrichées et aménagées en terrasses de cultures sèches et de rizières. A la fin du siècle, avec le passage de l'habitat collectif à l'habitat individuel lié au retour de la paix, certaines propriétés ont été délimitées par de grands murs de terre battue et le territoire princier borné par des éléments mégalithiques imposants dont quelques restes subsistent dans les environs du site. Les espaces boisés n'ont dû leur survie qu'à leur caractère royal et sacré. Les seuls vestiges actuels de la forêt originelle sont le bois sacré d'Ambohimanga et le bois d'Analamanitra situé à 2km au Nord-Est d'Ambohimanga. Le bois sacré qui recouvre l'ensemble des pentes abruptes de la colline d'Ambohimanga constitue l'élément le plus important du paysage culturel associatif, avec les plans d'eau et les rochers.

Il a également décrit les trois aspects de son intégrité:

- **Intégrité visuelle:** La végétation recouvre de façon continue les pentes de la colline. Cependant, par rapport à la formation végétale d'origine, des modifications sont intervenues, soit volontairement du fait de prélèvements par les habitants (défrichements), soit du fait de l'introduction d'espèces exotiques, poussant dans les terres cultivées du voisinage.
- **Intégrité structurelle (biodiversité):** la forêt d'Ambohimanga constitue actuellement l'élément relictuel le plus important de la forêt primaire à feuilles caduques qui recouvrait auparavant l'Imerina et l'intérieur de Madagascar. Elle couvre environ 13 hectares, dont la moitié est de la forêt primaire modifiée. La forêt primaire originelle était une forêt notophylle semi-décidue à lianes qui représentent 7% des espèces actuelles. La végétation actuelle présente un taux d'endémisme générique de 58%, parmi lesquelles certaines sont caractéristiques de la forêt primaire de moyenne altitude du domaine du Centre de Madagascar. On peut constater l'abondance remarquable du *zahona* dans cette forêt. Cette abondance ne peut relever que de l'intervention humaine, le port majestueux de l'arbre ayant séduit les souverains d'Ambohimanga et d'ailleurs, qui en ont favorisé le développement. L'abondance des plantes médicinales est un autre caractère particulier de la forêt d'Ambohimanga.
- **Intégrité fonctionnelle:** la présence de germinations et de jeunes plants des espèces endémiques montrent que cette forêt a gardé son pouvoir de régénération. Ce couvert végétal important protège les pentes d'une érosion trop intense. Par ailleurs, les cycles biogéochimiques, en particulier le cycle de l'eau, continuent d'être actifs, comme l'attestent l'approvisionnement régulier de la fontaine sacrée et le maintien en eau de l'étang sacré d'Amparihy, situé en contrebas du versant Nord de la colline.

Au terme de son analyse, M Rafolo a rappelé que la colline royale d'Ambohimanga bénéficie d'une protection juridique nationale adéquate de longue date aussi bien que d'une protection traditionnelle issue de la pérennité de son caractère sacré.

M. Chikumbi (Zambie) et *M. Albert Kumirai* (Zimbabwe) ont présenté une étude de cas sur le site du patrimoine mondial des **Chutes Victoria/Mosi-oa Tunya**. Ses valeurs naturelles se retrouvent principalement dans son écosystème et dans sa beauté naturelle (critère 44(ii) et (iii)), alors que le site n'a pas été reconnu pour ses valeurs culturelles. La dimension culturelle

comprend les sites préhistoriques, les sites traditionnels et rituels, et les établissements humains de 16 îles. Le caractère unique de ce site se justifie par ses caractéristiques naturelles et ses ressources culturelles. Ces éléments devraient être reflétés dans une nouvelle perspective qui présenterait les éléments culturels et naturels.

Ils ont fait état de la gestion du site et souligné son caractère complexe. En effet, le site est entièrement géré par les deux gouvernements ainsi que par les organisations suivantes: les Musées et monuments nationaux du Zimbabwe, le Parc national du Zambèze (Zimbabwe) et le Parc National de Mosi-oa Tunya (Zambie). Les approches dans la gestion du site diffèrent avec d'un côté la privatisation sur le site Zambien et davantage d'implication des populations locales du côté Zimbabwéen. La question du développement durable qui se réfère à l'évolution de l'écosystème et son adaptation au besoin des populations a été soulignée. L'accent a également été mis sur la nécessité de définir un cadre conceptuel, basé sur les principes de gestion, qui souligne l'interaction entre les communautés locales et leur environnement, ainsi que leurs valeurs culturelles (cérémonies et rites traditionnels).

M. Kamuhangire a brièvement présenté le site des **Tombes Kasubi** en Ouganda. Le site abrite les tombes royales des Rois Buganda dans une hutte en chaume gigantesque, unique exemple survivant d'un style architectural développé au XIII^e siècle. Il comprend également le palais de Muteesa I, Kabaka du Royaume de Buganda (1856-1884). Il demeure un centre spirituel majeur pour les populations Buganda. Le site, d'environ 30 hectares, est situé en plein centre urbain de Kampala. L'extraordinaire tombe centrale et son toit de chaume en forme de dôme, ainsi que le système de gestion qui tient compte des aspects intangibles des pratiques culturelles et religieuses en font un site unique. Il a noté que, en ce qui concerne l'authenticité du site, des travaux de consolidation ont été entrepris au début du XX^e siècle sur la tombe centrale, incorporant des matériaux modernes comme quelques colonnes de béton et des barres en acier au plafond. Il a cependant indiqué que ces rajouts n'avaient pas grandement affecté l'authenticité du site car ils sont très discrets et n'ont pas altéré l'espace, les matériaux et les fonctions du site.

M. Chipunza a présenté les problématiques de l'authenticité et de l'intégrité sur le site du patrimoine mondial du **Monument National du Grand Zimbabwe**, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1986 sous les critères (i), (iii) et (vi). L'authenticité dépend des relations des populations avec le site et son environnement. Le rôle des chefs spirituels demeure important, particulièrement pour les cérémonies «des faiseurs de pluie» et les autres rituels exercés sur le site. Des études ont été entreprises sur la perception de ces valeurs par différents groupes sociaux fréquentant le site, tels que les touristes étrangers ou locaux, les communautés locales ainsi que le personnel local. Alors que les valeurs esthétiques, scientifiques et historiques prévalent pour les touristes, la population locale attache plus d'importance aux valeurs économiques et sociales.

M. Matenga a exposé la conservation architecturale et la gestion de l'environnement du Grand Zimbabwe. Il a remarqué que la documentation sur les valeurs historiques et spirituelles repose sur plusieurs sources, y compris des témoignages archéologiques. Il a expliqué les activités spécifiques du plan de gestion, par exemple les études de documentation et de condition, le suivi et les interventions. Concernant la gestion de l'environnement, le plan prévoit en priorité l'identification des espèces envahissantes d'arbres, la réhabilitation du site avec des espèces indigènes d'arbres et d'arbustes, et la prévention des incendies.

M. Ndoro a mis l'accent sur les approches différentes du site par les communautés locales, qui, par exemple, ne sont pas attachées aux parties matérielles du site (murs etc.), contrairement aux gestionnaires qui accordent une grande importance à l'entretien de ces

aspects physiques. Il a posé la question: «pour qui devons-nous conserver ce site, et quelles devraient être les priorités en matière de conservation».

VI. Discussion sur les Etudes de cas

Commentaires sur les Falaises de Bandiagara, Mali

Un participant a soulevé la question de l'implication des communautés dans les structures de gestion des sites du patrimoine mondial au Mali. Un complément d'information sur la mission culturelle a été demandé. Dans sa réponse, M. Dembélé a précisé que trois missions culturelles avaient été créées par décret présidentiel au Mali, une pour chaque site du patrimoine mondial, dans le but de sensibiliser les populations locales et de les aider à gérer leur patrimoine. Malgré une méfiance initiale des communautés locales envers ces missions, elles s'y adressent de plus en plus pour résoudre les problèmes ou répondre aux questions relatives au patrimoine. L'objectif de ces missions est de travailler avec les chercheurs sur les sites et d'analyser la documentation collectée par le Centre du patrimoine mondial; deux copies des travaux seront gardées dans chaque mission culturelle et une à Bamako. Cette documentation se révélera utile pour le développement des plans de gestion des sites. Il a été suggéré que le moment pour la mission culturelle de préparer un plan de gestion par la et d'y impliquer les populations.

Commentaires sur les Chutes Victoria/Mosi-oa Tunya, Zambie/Zimbabwe

Bien que les Chutes Victoria soient inscrites comme site naturel, la nécessité d'examiner ses valeurs culturelles a été soulignée, même s'il est établi que celles-ci ne sont pas considérées comme «universelles», et à ce titre, ne peuvent s'appliquer aux critères d'inscription d'un site mixte. Cette étude de cas a illustré la nécessité d'une coopération entre les organisations administratives chargés des aspects naturels et culturels, et ce même si les Chutes Victoria n'ont pas été inscrites comme site mixte.

Les difficultés de gérer un site transfrontalier ont été soulignées. Il a cependant été déclaré que malgré des incertitudes d'entente qui existaient encore des deux côtés, des efforts étaient en cours pour discuter de la possibilité de mettre en place une seule autorité de gestion. Celle-ci assurerait ainsi une approche systématique de la gestion des valeurs du patrimoine mondial des deux côtés de la frontière. Dans cette finalité, la possibilité d'un Mémoire de Compréhension entre les deux pays est à l'étude.

Commentaires Généraux

S'appuyant sur les études de cas présentées, il a été ressenti que l'intégrité pouvait également s'appliquer aux sites du patrimoine culturel, particulièrement aux paysages culturels et aux villes historiques.

On a évoqué également que la préparation efficace des plans de gestion devait se fonder sur la définition claire du site, et se baser sur ses critères d'inscription. Le besoin d'insister sur la déclaration de signification en tant que référence, à la fois pour les propositions d'inscription et au cours du processus de gestion, a été souligné. Il a été remarqué qu'il est aussi important d'analyser de manière à approfondir les valeurs du patrimoine afin d'être en mesure de définir les critères des propositions d'inscription, car c'est à partir de ces valeurs que l'authenticité et l'intégrité d'un patrimoine sont vérifiées. Outre donner des orientations dans le processus de nomination, la déclaration de signification est la base pour la gestion des stratégies du patrimoine.

VII. Table Ronde et groupes de travail

Une table ronde a eu lieu afin de mettre en place des groupes de travail. Un certain nombre de questions ont été posées aux participants.

Considérant la convergence des opinions sur:

- l'importance de fusionner les critères naturels et culturels;
 - l'importance de le *Document de Nara* et la nécessité de définir plus largement la notion d'intégrité;
 - l'importance des cultures vivantes pour le patrimoine africain et le rôle essentiel des communautés locales,
- Faudrait-il recommander la **fusion des critères**?
 - La notion d'**authenticité** définie dans le *Document de Nara* devrait-elle être reflétée dans les *Orientations*? Si c'est le cas, quels amendements pourraient être proposés aux *Orientations*?
 - Faudrait-il proposer une définition plus large de l'**intégrité** comme «un mécanisme pour la gestion des ressources par les communautés propriétaires des terres et qui devraient en rester les bénéficiaires directs?» Si c'est le cas, faudrait-il proposer des amendements aux *Orientations*?
 - Faudrait-il appliquer la notion d'**intégrité** à la fois aux biens naturels et culturels?
 - Faudrait-il recommander une définition des liens entre les lois nationales et coutumières? Et la prise en compte des mécanismes traditionnels de prise de décision?
 - Faudrait-il souligner l'importance du paragraphe 14 des *Orientations* concernant la participation des communautés locales dans le processus d'inscription, et l'élargir à la préparation des listes indicatives?
 - Faudrait-il recommander, pour la gestion des ressources, l'utilisation des savoir et pratiques des techniques indigènes traditionnelles apprises et acquises localement?

Après une courte discussion, il a été décidé de constituer deux groupes de travail. Le premier devait traiter des notions d'authenticité et d'intégrité, et le deuxième de l'importance des communautés locales dans le processus de gestion durable du patrimoine.

Chaque groupe de travail s'est engagé à aborder une série de questions durant ses délibérations.

Groupe 1: Authenticité et Intégrité

Ce groupe était présidé par *M. Munjeri*. Les questions à aborder étaient:

- Est-il possible de suggérer des ajouts au *Document de Nara* et des clarifications sur la notion d'intégrité qui pourraient être incluses dans les *Orientations*?
- Faudrait-il considérer une révision du critère (vi) afin de prendre en compte la spécificité des valeurs associatives dans le contexte africain?
- Serait-il possible d'envisager une étude systématique des valeurs culturelles dans les sites naturels protégés d'Afrique?
- Quelles sont les principales cultures ou styles de vie dont les sites potentiels (établissements humains; sites liés à des savoirs technologiques, archéologiques ou sacrés,

etc...) différencieraient de façon assez significative pour justifier des propositions d'inscription distinctes sur la Liste du patrimoine mondial?

- Quelles sont les caractéristiques significatives des établissements humains, des paysages culturels, etc. qui doivent être comprises dans chaque proposition d'inscription afin que le site puisse être considéré comme authentique et dont l'intégrité soit respectée?

Groupe 2: Importance des Communautés Locales dans le Processus de Gestion Durable du Patrimoine

Ce groupe était présidé par *M. Edroma*. Les questions à aborder étaient:

- Considérant le rôle des communautés locales, comment définir leur participation dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*? Jusqu'à quel point est-il possible de tenir compte des mécanismes traditionnels de prise de décision? Faudrait-il prévoir un partage de responsabilité entre l'Etat Partie et les communautés locales?
- Comment est-il possible de parvenir à assurer une protection juridique efficace en prenant compte des lois nationales et coutumières?
- Comment est-il possible de définir clairement le respect nécessaire des droits et pratiques traditionnels?
- Est-il possible de préserver les pratiques traditionnelles pour la gestion des ressources? Est-il possible d'associer ces pratiques avec la technologie moderne?
- Quelle est la superficie un site africain devrait-il avoir afin d'assurer à la fois sa raison d'être et protéger ses cultures vivantes, tout en évitant une «muséalisation» qui serait liée à un développement non durable et au tourisme.

Après la Table Ronde, les groupes de travail ont tenu leurs sessions de discussions. Les résultats préliminaires ont été examinés lors d'une courte réunion plénière et un comité de rédaction composé d'experts africains a été désigné.

Les recommandations mises au point par le comité de rédaction ont été présentées et approuvées par acclamation par tous les participants. Elles se trouvent en **annexe II**.

VIII. Session de clôture

M. Munjeri a débuté en citant la phrase de Winston Churchill: «nous ne dirons pas que c'est la fin, ni le commencement de la fin, mais plutôt la fin du commencement.» Il a déclaré que la réunion avait atteint un stade au-delà de «la fin du commencement». Il a rappelé l'adoption de la Stratégie Globale en 1994, suivie des réunions d'Harare en 1995, Addis Abeba en 1996, et Porto Novo en 1998, ainsi que la réunion au Kenya en 1999. Cette dernière constitue un point de repère dû au souhait d'identifier les concepts africains du patrimoine culturel et naturel. Ce travail a été accompli lors de la réunion au Grand Zimbabwe.

Il a fermement déclaré que la véritable solution pour remédier aux déséquilibres de la Liste du patrimoine mondial résidait dans la manière de traiter la problématique du critère culturel (*vi*). La voix africaine est sans équivoque sur la question: «le critère (*vi*) doit pouvoir être présenté sans aucun autre critère.» Il a pressenti que les résultats de cette réunion aideront à la réalisation de cet objectif.

Au nom de tous les participants, l'*Ambassadeur Yai* a remercié le Gouvernement du Zimbabwe de sa chaleureuse hospitalité dans un environnement aussi favorable aux délibérations. Il a remercié M. Dawson Munjeri , le personnel du NMMZ, le personnel de l'UNESCO et les interprètes. Il a estimé que la réunion avait pallié un manque et souligné la dimension africaine des notions d'authenticité et d'intégrité. Il a précisé que ceci avait été accompli en évitant de confiner les cultures africaines dans un *bantustan* culturel.

M. Mambo, Secrétaire Permanent du Ministère de l'Education Supérieure et de la Technologie et Vice-Président de la Commission Nationale du Zimbabwe auprès de l'UNESCO, a ensuite officiellement clôturé la réunion. Il a souhaité aux participants un bon retour chez eux. Il a déclaré que malgré la colonisation, le processus d'acculturation et de ce que le Professeur Ali Mazrui appelle «le syndrome du triple patrimoine», il est encore possible aujourd'hui de se référer à une identité africaine. L'Authenticité de nos ressources culturelles se trouvent dans l'identification, l'évaluation et l'interprétation des vraies valeurs telles qu'elles étaient perçues dans le passé par nos ancêtres, et aujourd'hui par nous-mêmes, dans une société pluri-ethnique en pleine évolution. Il a également mis l'accent sur le patrimoine intangible en tant que lien essentiel avec les éléments tangibles des sites du patrimoine naturel et culturel. A ce sujet, il a fait remarquer que le Zimbabwe sera l'hôte de la XIIIe Assemblée Générale de l'ICOMOS en 2002 qui aura pour thème l'importance du patrimoine intangible.

**Meeting on Authenticity/Integrity
in an African Context**

**Great Zimbabwe
(26 –29 May 2000)**

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

SCIENTIFIC COMMITTEE

Prof. Eric L. EDROMA
IUCN Councillor for Africa
PO Box 10420
Kampala
Uganda
Tel: 00 075 648603
Fax : 00 256 41 342 298
e-mail : iucn@imul.com

Mr Jukka JOKILEHTO
Former Assistant to the Director-General of
ICCROM
Via Anicia 6/A
00153
Roma
Italy
Tel: 39 06 58 31 07 12 / 39 06 58 80 692
e-mail: j.jokilehto@agora.stm.it

Mr Joseph KING
Co-ordinator Africa 2009
13, Via di San Michele
00153 ROME
Italy
Tel: 39 06 585 53 313
Fax: 39 06 585 53 349
e-mail: jk@iccrom.org

Mr Jean-Louis LUXEN
Secretary-General
ICOMOS
B.P. 121 Molenbeek 5
B-1080 Brussels
Belgium
Tel: 322 413 26 06
Fax: 322 413 26 71
e-mail: luxen@cfwb.be

Mr Dawson MUNJERI
Executive Director
The National Museums and Monuments
Penrose Hill, 107 Rotten Row
P.O. Box CY 1485, Causeway
Harare
Zimbabwe
Tel : (263 4)- 752876 - 774208
Fax : (263 4)- 753085
e-mail: natmus.@baobab.cszim.co.zw

Prof. Léon PRESSOUYRE
Professor at Paris I University
UNESCO Headquarters
7, place Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Tel: 33-1 45 68 22 26
Fax: 33-1 45 68 56 62

EXPERTS

BENIN

S. Exc. M. Olabiyi

Babalola Joseph YAI

Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente du Bénin auprès de
l'UNESCO M 4.04
1, rue Miollis
75732 Paris, Cedex 15
Tel: 01 45 68 30 63
Fax : 01 43 06 15 55
e-mail: o.yai@unesco.org

BOTSWANA

Ms Tickey T. PULE

Director of National Museum, Monuments and
Art Gallery
PO Box 00114
Gaborone
Tel : (267) 374 616
Fax : (267) 302 797
e-mail: ttpule@gov.bw

KENYA

Mr Anthony GITHITHO

Coastal Forest Conservation Unit
National Museums of Kenya
P O Box 596
Kifili
Tel: (254) 125 22140
Fax: (254) 127 2391
e-mail : cfcu.kilifi@swiftmombasa.com

MADAGASCAR

Dr Andrianaivoarivony RAFOLO

Director
Centre of Art and Archaeology
University of Antananarivo
Imm. R. Depui
45-47 avenue du 26 juin
BP 4129
101 Antananarivo
Tel: (261-20) 22 273 56
Fax: (261-20) 22 279 56
e-mail: flsh@syfed.refer.mg
Portable Phone : (261) 032 07 937 86

MALI

Mr Mamadi DEMBELÉ

Archéologue
Directeur adjoint
Institut des Sciences humaines
B.P. 159
Bamako
Tel: (223) 22 14 64
Fax: (233) 21 95 67
e-mail: c/o KANOUTE
becis@cefib.com

NIGERIA

Dr Joseph EBOREIME

Coordinator Nigerian World Heritage Programme
National Museum, PmB 1115, Ring Road
Benin-City, Nigeria
Tel/Fax: (234-52) 25 26 75
Fax: (234-52) 25 06 68
e-mail: joe@benin.nipost.com.ng
or nigerian-w-heritage@hyperia.com

SOUTH AFRICA

Ms Juanita PASTOR-MAKHURAWÉ

Heritage Resources Manager
Robben Island Museum,
Robben Island, Cape Town
7400 South Africa
Tel. : (27-21)4111333 / 4111330 / 4095224
Fax : (27-21) 4111930
e-mail: Juanita@robben-island.org.za

UGANDA

Dr Ephraim KAMUHANGIRE

Commissioner for Antiquities and Museums
Department of Antiquities and Museums
Ministry of Tourism, Trade and Industry
P.O Box 5718
Kampala
Tel: (256-41) 23 27 07 (dir)
Fax: (256-41)23 27 07
e-mail: dams@infocom.co.ug

ZAMBIA

Mr Donald C. CHIKUMBI

Regional Director – South West
National Heritage Commission
140 Chishimba Falls Road
Box 60124
Livingstone
Zambia
Tel: 260 3 320481 1 – 786231
Fax: 260 3 324509
e-mail: livmus@zamnet.zm

ZIMBABWE

Mr Kundishora T. CHIPUNZA

Chief Monuments Inspector
National Museums and Monuments of Zimbabwe
P.O. Box CY 1485
Causeway
Harare
Tel. : 263 4 75 28 76
Fax : 263 4 75 30 85
e-mail : natmus@utande.co.zw

Mr Webber NDORO

University of Zimbabwe
P.O. Box MP 167
Mt. Pleasant
Harare
Tel: 263 4 303211
Fax: 263 4 333674
e-mail: root@history.uz.zw

Ms Tracey MUTAVIRI

Dean, Faculty of Commerce
University of Zimbabwe
Box MP 167
Mt. Pleasant
Harare
Tel: 263 4 303211
Fax: 263 4 333674
e-mail: dean@commerce.uz.zw

Dr Primrose KURASHA

Lecturer
University of Zimbabwe
Dept. of Business Studies
P.O. Box MP 167
Mt. Pleasant
Harare, Zimbabwe
Tel: 263 4 303211 ext. 1336
Fax: 263 4 333674
e-mail: kurasha@harare.iafrica.com

Mr Albert KUMIRAI

Director
Natural History Museum
P.O. Box 240
Bulawayo
Tel: 09 60045
Fax: 09 64019
e-mail: natmus@telconet.co.zw

Ms Linet MAVESERE

Curator of Ethnography
National Museums and Monuments of Zimbabwe
P.O. Box CY 33
Causeway
Harare
Tel: 263 4 751797/8
Fax: 263 4 774207
e-mail: nmmz@pci.co.zw

Dr Godfrey MACHACHI

Deputy Director
National Museums and Monuments of Zimbabwe
P.O.Box CY 1485
Causeway
Harare
Tel: 263 4 75 28 76
Fax: 263 – 4 - 75.30.85
e-mail: natmus@utande.co.zw

Mr Edward MATENGA

Regional Director
Great Zimbabwe Monuments
P. O. Box 1060
Masvingo
Tel. : 263 39 620 80
Fax : 263 39 633 10
e-mail : greatzim@africaonline.co.zw

UNESCO - PARIS

Ms Galia SAOUMA-FORERO

Senior Program Specialist
Member of the Scientific Committee
UNESCO World Heritage Centre
7, place Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Tel: 33-1 45 68 14 74
Fax: 33-1 45 68 55 70
e-mail: g.saouma-forero@unesco.org

Dr Mechtild RÖSSLER

Program Specialist
Member of the Scientific Committee
UNESCO World Heritage Centre
7, place Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Tel: 33-1 45 68 18 91
Fax: 33-1 45 68 55 70
e-mail: m.rossler@unesco.org

Mr Laurent LEVI-STRAUSS

Deputy Director - Division of Cultural Heritage
Member of the Scientific Committee
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
e-mail: l.levi-strauss@unesco.org
Tel. : 33 1 45 68 41 90
Fax : 33 1 45 68 55 96

Mrs Silvia GASPARETTO

Associate Expert
UNESCO World Heritage Centre
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Tel: 33-1 45 68 11 99
Fax: 33-1 45 68 55 70
e-mail: s.gasparetto@unesco.org

UNESCO - HARARE

Dr A. Mauno MBAMBA

Director and Representative
8 Kenilworth Road
P.O. Box HG 435
Highlands
Harare
Tel.: 263 4 776775/9
Fax: 263 4 776055
e-mail: m.mbamba@hre.unesco.co.zw

Mrs Mulekeni NGULUBE-MOYO

Assistant Programme Specialist (Culture)
8 Kenilworth Road
P.O. Box HG 435
Highlands
Harare
Tel: 263 4 776775/9
Fax: 263 4 776055
email: dm.ngulube@unesco.co.zw
dm.ngulube@hre.unesco.co.zw

Recommandations de la Réunion d'experts sur l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain

A) Recommandations sur l'importance des communautés locales dans le processus de gestion durable du patrimoine

Aux Etats parties:

Il est recommandé que les Etats parties tiennent compte de ce qui suit s'agissant des sites du patrimoine mondial.

La participation des communautés locales et des autres acteurs est un aspect nécessaire et positif dans toutes les phases du processus de conservation durable des sites du patrimoine mondial. Cette participation devrait commencer dès l'établissement de listes indicatives et se poursuivre au cours du processus d'inscription, l'élaboration d'un plan de gestion et sa mise en œuvre à travers la gestion, le suivi et la conservation du patrimoine. Ce processus devrait aboutir à une prise en charge par le biais du développement participatif fondé sur le partenariat et le partage des responsabilités en matière de gestion et d'exploitation des ressources et des avantages qui en découlent. Cette participation communautaire devrait inclure, par les principes du droit à l'information et du droit de prendre part aux décisions et aux processus de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

Les acteurs devraient être identifiés de manière appropriée, mais pourraient inclure des relations de proximité en tenant compte de la spiritualité ou tout autre attachement à un lieu, ainsi que d'autres parties intéressées et/ou affectées.

Les systèmes de gestion traditionnels, là où ils existent, devraient être pris en compte dans la gestion durable du patrimoine. Ces mêmes systèmes devraient être intégrés dans le cadre juridique et dans la politique générale de conservation du patrimoine national. Faute de tenir compte de ces systèmes traditionnels, les gestionnaires du patrimoine courent le risque d'aliéner les communautés qui sont les premières gardiennes de leur patrimoine. Une attention particulière devrait être consacrée au renforcement des capacités pour assurer la continuité de la conservation du patrimoine dans son cadre traditionnel.

Pour les sites déjà protégés à titre de réserves naturelles, tous les moyens devraient être donnés aux populations locales pour préserver leur mode de vie traditionnel tout en facilitant leur insertion dans la vie moderne. Lorsque que l'on délimite le périmètre d'un site, il faut veiller à ce que ses dimensions correspondent à la surface dont a besoin la population locale pour continuer à assurer sa subsistance et son mode de vie traditionnel.

Il est recommandé de privilégier la notion de pluralisme juridique pour la protection du patrimoine culturel et naturel. Ce concept part du principe que la protection juridique du patrimoine est mieux garantie par un régime de protection qui intègre les divers systèmes normatifs en vigueur dans les communautés africaines concernées, à savoir les règles du droit écrit et du droit coutumier/consacré par l'usage. Ces deux régimes seraient placés dans un rapport symbiotique et complémentaire plutôt qu'antagoniste. Le cadre juridique national devrait tenir compte et être le soutien du droit traditionnel/coutumier, afin d'assurer la bonne protection du patrimoine.

Les règles et les pratiques traditionnelles sont une part intrinsèque et essentielle des valeurs du patrimoine. En conséquence, elles doivent être incluses dans toutes les activités de

planification de la gestion. Les plans de gestion devraient garantir l'accès aux sites pour permettre le déroulement des pratiques traditionnelles.

Les compétences, les techniques et les connaissances autochtones devraient être documentées en insistant sur leur continuation. Il faudrait veiller à garantir l'authenticité et la qualité des compétences et des techniques. La diffusion des connaissances, des compétences et des techniques devrait se faire selon diverses approches, dans le cadre de l'éducation formelle et informelle, et à tous les niveaux, dans la formulation des plans de gestion, l'adoption de mesures incitatives et la création de nouveaux débouchés pour l'artisanat de qualité. L'information peut aussi être diffusée par les nouvelles technologies et les moyens de communication modernes. Ceux-ci devraient être disponibles dans la langue locale. Il faudrait aussi et surtout chercher à sensibiliser les jeunes.

En conclusion, le groupe de travail souligne que le plan de gestion, qu'il soit basé sur des pratiques autochtones et/ou des méthodes de planification modernes, est un outil indispensable pour répondre aux besoins des communautés locales et aux impératifs de la conservation du patrimoine. Le plan de gestion constitue le meilleur atout pour préserver l'authenticité et l'intégrité des sites du patrimoine culturel et naturel en tenant compte de leurs éléments matériels et immatériels.

Au Comité scientifique:

Il est recommandé que le Comité scientifique soumette à l'examen du Comité du patrimoine mondial les amendements suivants au paragraphe 14 des *Orientations*.

Actuel paragraphe 14: La participation de la population locale au processus d'inscription est essentielle pour la sensibiliser à la part de responsabilité qu'elle partage avec l'Etat partie quant à l'entretien du site.

Nouveau paragraphe 14: La participation des communautés locales et des autres acteurs est un aspect nécessaire et positif dans toutes les phases du processus de conservation durable des sites du patrimoine mondial. Cette participation devrait commencer dès l'établissement de listes indicatives et se poursuivre au cours du processus d'inscription, de l'élaboration d'un plan de gestion et de sa mise en œuvre à travers la gestion, le suivi et la conservation du patrimoine. Ce processus devrait aboutir à une prise en charge par le biais du développement participatif fondé sur le partenariat et le partage des responsabilités en matière de gestion et d'exploitation des ressources et des avantages qui en découlent. Cette participation communautaire devrait inclure les principes du droit à l'information et du droit de prendre part aux décisions et aux processus de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

Il est également recommandé que le Comité scientifique prépare les additifs suivants à inclure en bonne et due place dans le texte des *Orientations* sur la base des révisions recommandées à la réunion de Canterbury.

Nouveau paragraphe (1): Les systèmes de gestion traditionnels, là où ils existent, devraient être pris en compte dans la gestion durable des sites. Ces mêmes systèmes devraient être intégrés dans le cadre juridique et dans la politique générale de conservation du patrimoine national.

Nouveau paragraphe (2): Lorsque que l'on délimite le périmètre d'un site, il faut veiller à ce que ses dimensions correspondent à la surface dont qui permet à la population locale de continuer à assurer sa subsistance et son mode de vie traditionnel.

Nouveau paragraphe (3): Les règles et les pratiques traditionnelles doivent être incluses dans toutes les activités de planification de la gestion. Les plans de gestion devraient garantir l'accès aux sites pour l'application des pratiques traditionnelles.

Nouveau paragraphe (4): Le plan de gestion, qu'il soit basé sur des pratiques traditionnelles et/ou des méthodes de planification modernes, constitue le meilleur atout pour préserver l'authenticité et l'intégrité des sites du patrimoine culturel et naturel en tenant compte de leurs éléments matériels et immatériels.

B) Recommandations sur l'authenticité, l'intégrité et les notions connexes

Aux Etats parties:

Dans le contexte de la *Convention du patrimoine mondial*, les notions d'authenticité et d'intégrité ne peuvent se définir isolément. Les critères d'inscription reposent sur les valeurs culturelles et naturelles du patrimoine. Tels sont les fondements de la signification universelle exceptionnelle.

Il est donc fondamental de mettre en exergue la déclaration de signification en référence au processus d'inscription et à la gestion du patrimoine. Pour aboutir aux critères qui fondent la proposition d'inscription, il est important de réfléchir à diverses questions concernant les valeurs du patrimoine. C'est à partir de ces valeurs que se vérifient l'authenticité et l'intégrité du patrimoine. La déclaration de signification résume ces valeurs outre qu'elle oriente le processus d'inscription, elle est la base de toutes les stratégies de gestion du patrimoine.

La signification du patrimoine représente, en général, un ensemble de valeurs créées par l'homme. Ces valeurs comprennent des normes et des croyances, ainsi que des aspects matériels et techniques. Culture et nature sont le plus souvent inséparables. C'est pourquoi les valeurs du patrimoine contiennent des aspects matériels et immatériels qui sont d'égale importance pour l'authenticité et l'intégrité du patrimoine. Cependant, les valeurs immatérielles constituent parfois l'intégralité du patrimoine et doivent être soumises à un examen propre sur la base de sources vérifiables.

Le langage exprime dans bien des cas les aspects immatériels du patrimoine et en accroît la signification. Vecteur de la culture, il aide à comprendre la signification d'un lieu. Il joue en même temps un rôle important dans la transmission des valeurs et en tant que source d'information.

Il est donc recommandé aux Etats parties d'accompagner leur dossier d'inscription d'une déclaration de signification exhaustive faisant référence à l'authenticité et à l'intégrité du site. Il est également recommandé de prêter l'attention qu'il convient à l'importance du langage et des autres formes de patrimoine immatériel qui renferment des valeurs importantes liées au patrimoine.

Au Comité scientifique:

1. Authenticité

Le *Document de Nara* est considérée comme un document de référence important dont certains aspects, comme ceux des paragraphes 9, 11 et 13, devraient figurer dans les *Orientations*.

Il est recommandé qu'une plus large définition de l'authenticité soit apportée au paragraphe 24(b) (i) et que le Comité scientifique envisage les ajouts suivants:

~~9. La conservation du patrimoine historique sous toutes ses formes~~

~~et de toutes les périodes, trouve sa justification dans les valeurs qu'on attribue à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible des valeurs **qu'on attribue au patrimoine** dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information à leur sujet. Leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique, ainsi qu'à sa signification, fondent le jugement d'authenticité de l'œuvre en cause et concernent autant la forme que tous les autres aspects.~~

~~11. Tant les jugements sur les valeurs reconnues au patrimoine **culturel** que sur les facteurs de crédibilité des sources d'information peuvent différer d'une culture à l'autre, voire au sein d'une même culture. ~~Il est donc exclu que les jugements de valeur et d'authenticité qui se rapportent à celles-ci se basent sur des critères uniques. Au contraire,~~ Le respect dû à toutes ces cultures exige que ~~chaque œuvre~~ **le patrimoine culturel** soit considéré et jugé par rapport aux critères qui caractérisent le contexte culturel auquel il appartient.~~

~~13. Dépendant de la nature du monument ou du site, de son contexte culturel et de son évolution au cours du temps, le jugement sur l'authenticité est lié à une variété de sources d'information. Ces dernières comprennent conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, tradition, techniques et **systèmes de gestion**, situation et emplacement, **langage et autres formes de patrimoine immatériel**, esprit et expression, état original et devenir historique. Ces sources sont internes à l'œuvre ou elles lui sont externes. L'utilisation de ces sources offre la possibilité de décrire le patrimoine culturel dans ses dimensions spécifiques sur les plans artistique, technique, historique et social.~~

Les sources d'information se définissent comme toutes les sources matérielles, écrites, orales et figuratives qui permettent de connaître la nature, les spécificités, le sens et l'histoire du patrimoine culturel.

2. Intégrité

On constate que les conditions d'intégrité, lorsqu'elles s'appliquent au patrimoine naturel (44 (b) (i), (ii), (iii), (iv), (vii)), sont très spécifiques et relèvent directement des critères naturels énoncés au paragraphe 44(a) (i) à (iv).

On estime, toutefois, que la notion d'intégrité pourrait aussi s'appliquer au patrimoine culturel et qu'elle est particulièrement pertinente dans le cas des paysages culturels, des

établissements humains, des modes d'occupation du territoire, des routes culturelles et des lieux de production technique, ainsi que des sites présentant d'étroites associations avec le patrimoine immatériel.

A cet égard, il est important qu'un site représentatif d'un certain mode de vie ait les dimensions suffisantes et contienne toutes les caractéristiques et les éléments remarquables afin de respecter son intégrité.

Il est recommandé d'étendre les conditions d'intégrité et d'appuyer fermement la définition suivante: "La notion d'intégrité englobe les tabous et les systèmes culturels, religieux ou coutumiers qui sous-tendent la structure complète, la diversité et le caractère distinctif des biens naturels et des paysages culturels".

On observe que les concepts d'intégrité, à savoir l'intégrité structurelle, fonctionnelle et visuelle, ont été suggérés par les participants à la Réunion d'experts sur l'Evaluation des principes généraux et des critères d'inscription des sites naturels du patrimoine mondial (La Vanoise, France, 1996). Toutefois, leur application au patrimoine culturel nécessiterait plus ample réflexion.

Il est recommandé que des dispositions pertinentes soient énoncées directement après le paragraphe 24 (b) (i) et que le Comité scientifique étudie les propositions mentionnées ci-dessus.

3. Critères

Fusion des critères

Il est recommandé de fusionner les critères culturels et naturels (paragraphe 24 (a) et 44 (a) des Orientations).

Valeurs associatives: critère (vi)

En étudiant le critère (vi), il a été souligné que le patrimoine culturel peut exister pleinement sous des formes spirituelles en l'absence de témoignage matériel sur un site donné. Les vestiges matériels sont parfois insignifiants, ce qui est souvent le cas sur les sites sacrés.

Il pourrait y avoir des cas où l'absence de témoignage matériel ne permettrait pas d'inscrire un bien sur la Liste, même s'il a une valeur universelle exceptionnelle. En conséquence, deux solutions sont proposées:

(a) Réviser l'actuel critère (vi) pour lui redonner la forme qu'il avait avant 1996. Cela signifierait qu'il pourrait être invoqué seul, sans aucun autre critère.

(b) Envisager la possibilité d'utiliser le critère (iii) – témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation - ou (v) – exemple d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels – relatif au témoignage immatériel d'une civilisation. Cela voudrait dire que le critère (iii) ou (v) serait associé au (vi). On constate que les critères (iii) et (v) ont seulement été retenus jusqu'à maintenant pour des témoignages matériels. En outre, il est souligné que la valeur universelle exceptionnelle est le concept sous-jacent de la Convention et doit s'appliquer dans tous les cas.

Du point de vue africain, une nette préférence s'est exprimée pour l'option (a) sachant qu'il y a des sites susceptibles de ne pas être évalués selon d'autres critères que le (vi).

C) Au Comité du patrimoine mondial:

Les questions relatives à l'authenticité, l'intégrité, la spiritualité et la participation des communautés locales dans le contexte africain pourraient s'appliquer aux **cultures vivantes** du monde entier. L'absence de termes spécifiques pour décrire l'authenticité et l'intégrité n'implique pas nécessairement leur inexistence dans la pratique.

En conséquence, il est recommandé d'encourager la recherche contextuelle dans toutes les sociétés pour articuler les différences dans nos pratiques culturelles analogues et les ressemblances dans nos différences. Nous serons ainsi en mesure d'établir la valeur universelle exceptionnelle dans l'esprit de la *Convention* de 1972.

Rapport de la deuxième réunion du Comité scientifique sur “Authenticité et Intégrité dans un Contexte Africain”

Objectif de la réunion

Le Comité scientifique, constitué pour la préparation et le suivi de la réunion sur “Authenticité et intégrité dans un contexte africain” a tenu sa deuxième réunion le 29 Septembre afin de rédiger les textes portant sur la révision des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial », qui devront être examinés par le Comité dans le cadre des efforts poursuivis en vue de la rationalisation des Orientations. Ces propositions devaient être basées sur les recommandations adoptées à la Réunion d’Experts au Grand Zimbabwe en Mai 2000. Celles-ci concernent a) L’importance de la population dans le processus de gestion durable du patrimoine; b) Les recommandations sur l’authenticité, l’intégrité et les notions connexes et c) Les cultures vivantes dans le monde entier. Le Comité Scientifique a examiné ces recommandations conformément à l’ordre des paragraphes des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial ».

Recommandations du Comité Scientifique

A) Recommandations sur l’importance des communautés locales dans le processus de gestion durable du patrimoine

▪ *Nouveau paragraphe (14)*

La participation des communautés locales et des autres acteurs est un aspect nécessaire et positif dans toutes les phases du processus de conservation durable des sites du patrimoine mondial. Cette participation devrait commencer dès l’établissement de listes indicatives et se poursuivre au cours du processus d’inscription, l’élaboration d’un plan de gestion et sa mise en œuvre à travers la gestion, le suivi et la conservation du patrimoine. Ce processus devrait aboutir à une prise en charge par le biais du développement participatif fondé sur le partenariat et le partage des responsabilités en matière de gestion et d’exploitation des ressources et des avantages qui en découlent. Cette participation communautaire devrait inclure, par les principes du droit à l’information et du droit de prendre part aux décisions et aux processus de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Les systèmes de gestion traditionnels, là où ils existent, devraient être pris en compte dans la gestion durable du patrimoine. Ces mêmes systèmes devraient être intégrés dans le cadre juridique et dans la politique générale de conservation du patrimoine national.

Lorsque que l’on délimite le périmètre d’un site, il faut veiller à ce que ses dimensions correspondent à la surface dont a besoin la population locale pour continuer à assurer sa subsistance et son mode de vie traditionnel.

Les règles et les pratiques traditionnelles doivent être incluses dans toutes les activités de planification de la gestion. Les plans de gestion devraient garantir l’accès aux sites pour permettre le déroulement des pratiques traditionnelles.

B) Recommandations sur l’authenticité, l’intégrité et les notions connexes

Paragraphe 24 devait être modifié comme suit :

▪ **Paragraphe (24)**

*Un monument, un ensemble ou un site - tels qu'ils sont définis ci-dessus - proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention lorsque le Comité considère que ce bien répond à l'un au moins des critères **naturels et culturels** ci-après et au critère d'authenticité et/ou intégrité.*

▪ **Paragraphe (24) (a) (vi)**

soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (à l'exception des traditions vivantes le Comité considère que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles, et de préférence lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères culturels ou naturels);

Le Comité Scientifique recommande au Comité, lors de l'examen des propositions d'inscription, d'élargir la possibilité d'application du critère (iii) – le témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle ou civilisation – ou (v) – établissement humain, mode d'occupation du territoire traditionnel – afin de tenir compte des témoignages intangibles d'une civilisation. En outre, il a été souligné que la valeur universelle exceptionnelle est le concept sous-jacent de la Convention qui doit être appliqué dans tous les cas.

▪ **Nouveau paragraphe (24) (b) (i): Authenticité**

La réunion d'experts et le Comité Scientifique considèrent le *Document de Nara* comme un document de référence important (notamment ses paragraphes 9, 11 et 13). Les modifications adoptées au Grand Zimbabwe et approuvées par le Comité Scientifique devraient être entièrement prises en compte durant le processus de rationalisation des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial ». Le texte approuvé au Grand Zimbabwe est cité ci-après :

~~9. La conservation du patrimoine historique, sous toutes ses formes et de toutes les époques, trouve sa justification dans les valeur qu'on attribue à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible de ces valeurs attribuées au patrimoine dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information à leur sujet. Leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique ainsi qu'à sa signification, fondent le jugement d'authenticité concernant l'œuvre en cause et concernent tout autant la forme que la matière des biens concernés.~~

~~11. Tant les jugements sur les valeurs reconnues au patrimoine culturel que sur les facteurs de crédibilité des sources d'information peuvent différer de culture à culture, et même au sein d'une même culture. Il est donc exclu que les jugements de valeur et d'authenticité qui se rapportent à~~

~~elles-ci se basent sur des critères uniques. Au contraire,~~ Le respect dû à ces cultures exige que chaque œuvre **le patrimoine culturel** soit considérée et jugée par rapport aux critères qui caractérisent le contexte culturel auquel elle appartient.

13. *Dépendant de la nature du monument ou du site, de son contexte culturel et de son évolution au cours du temps, le jugement sur l'authenticité est lié à une variété de sources d'information. Ces dernières comprennent conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, tradition et techniques, **systèmes de gestion, situation et emplacement, langage et autres formes de patrimoine intangible, esprit et expression, état original et devenir historique.** Ces sources sont internes à l'œuvre ou elles lui sont externes. L'utilisation de ces sources offre la possibilité de décrire le patrimoine culturel dans ses dimensions spécifiques sur les plans artistique, technique, historique et social.*

Les sources d'information se définissent comme toutes les sources matérielles, écrites, orales et figuratives qui permettent de connaître la nature, les spécificités, le sens et l'histoire du patrimoine culturel.

▪ ***Nouveau paragraphe (44) (b) (i), (ii), (iii), (iv), (vii): Intégrité***

En raison de l'absence de l'IUCN à la réunion du Comité Scientifique et du fait que des commentaires écrits n'avaient pas été préparés préalablement à la réunion, le Comité Scientifique a décidé de demander aux organismes consultatifs de proposer de modifications aux « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial » basées sur le texte approuvé au Grand Zimbabwe. Ces commentaires devraient être envoyés conjointement et à temps au Secrétariat afin qu'ils soient transmis à la 25^{ème} Session du Bureau en Juin 2001. Le texte approuvé au Grand Zimbabwe est cité ci-après :

On constate que les conditions d'intégrité, lorsqu'elles s'appliquent au patrimoine naturel (44 (b) (i), (ii), (iii), (iv), (vii)), sont très spécifiques et relèvent directement des critères naturels énoncés au paragraphe 44(a) (i) à (iv).

On estime, toutefois, que la notion d'intégrité pourrait aussi s'appliquer au patrimoine culturel et qu'elle est particulièrement pertinente dans le cas des paysages culturels, des établissements humains, des modes d'occupation du territoire, des routes culturelles et des lieux de production technique, ainsi que des sites présentant d'étroites associations avec le patrimoine immatériel.

A cet égard, il est important qu'un site représentatif d'un certain mode de vie ait les dimensions suffisantes et contienne toutes les caractéristiques et les éléments remarquables afin de respecter son intégrité.

Il est recommandé d'étendre les conditions d'intégrité et d'appuyer fermement la définition suivante: "La notion d'intégrité englobe les tabous et les systèmes culturels, religieux ou coutumiers qui sous-tendent la structure complète, la diversité et le caractère distinctif des biens naturels et des paysages culturels".

C) Recommandation sur les Cultures vivantes

Le Comité Scientifique a décidé de soumettre au Comité le texte ci-après adopté au Grand Zimbabwe.

Les questions relatives à l'authenticité, l'intégrité, la spiritualité et la participation des communautés locales dans le contexte africain pourraient s'appliquer aux cultures vivantes du monde entier. L'absence de termes spécifiques pour décrire l'authenticité et l'intégrité n'implique pas nécessairement leur inexistence dans la pratique.

En conséquence, il est recommandé d'encourager la recherche contextuelle dans toutes les sociétés pour articuler les différences dans nos pratiques culturelles analogues et les ressemblances dans nos différences. Nous serons ainsi en mesure d'établir la valeur universelle exceptionnelle dans l'esprit de la *Convention* de 1972.

* * *

LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS

Mr. J. Jokilehto	ICCROM's Representative to the Nara Conference and Amsterdam Meeting.
Mr. J. King	Co-ordinator Africa 2009 ICCROM
Mr. L. Lévi-Strauss	Deputy Director – Division of Cultural Heritage
Mr. J.L. Luxen	Secretary-General ICOMOS
Mr. D. Munjeri	Director of the National Museums and Monument of Zimbabwe, Member of the World Heritage Committee.
UNESCO World Heritage Centre:	
Ms Minja Yang	Deputy Director
Ms Galia Saouma Forero	Chief of Unit
Ms Silvia Gasparetto	Associate Expert